

Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale

Dossier
***"Gouvernance politique et
institutionnelle"***

Base documentaire

Août 2008

Présentation

La mondialisation, dans ces premières années du 21^e siècle, est un fait irrévocable et consolidé dans toutes ses diverses dimensions : culturelle, économique, technologique, citoyenne, écologique... Dans ces circonstances, la construction d'une gouvernance mondiale responsable qui permette d'adapter l'organisation politique de la société à cette nouvelle situation implique la formation d'une légitimité démocratique à toutes les échelles territoriales (locale, étatique, régionale, mondiale).

Pour que cette légitimité se produise, il faut repenser et réformer, tout en même temps :

- la nébuleuse composée des diverses organisations internationales, en grande partie héritées des suites de la seconde guerre mondiale : il faut un système d'organisations internationales ayant plus de ressources et de capacités d'intervention, plus transparentes, plus justes et plus démocratiques ;
- le système Westphalien, la nature même des États ainsi que le rôle qu'ils jouent par rapport aux autres institutions, et leurs relations entre eux : les États devront partager une partie de leur souveraineté avec des institutions et organismes à d'autres échelles territoriales et en même temps tous devront entreprendre d'importants processus d'approfondissement démocratique et de responsabilisation organisationnelle.
- la signification de la souveraineté citoyenne dans les différents systèmes de gouvernement et le rôle des citoyens comme protagonistes politiques : il faut repenser le sens de la représentation et la participation politique, et planter la graine d'un changement radical de la conscience qui permettra d'évoluer vers une situation où les citoyens auront, dans la pratique, le rôle principal à toutes les échelles.

Comment et dans quelle mesure ces défis ont-ils été abordés récemment ? Ce dossier contient un ensemble de réflexions et de propositions formulées ces dernières années autour de la dimension politique et institutionnelle de la gouvernance mondiale. Elles sont organisées selon quatre thèmes : l'architecture de la gouvernance mondiale ; les nouveaux rôles des échelles de l'État et territoriale ; la réappropriation par les citoyens de la politique ; et les principes juridiques pour une nouvelle gouvernance mondiale.

L'architecture de la gouvernance mondiale est abordée à partir de visions et d'orientations générales, ainsi qu'à partir d'autres aspects plus concrets tel que la nature et les structures des organisations concernées par la gouvernance mondiale ; les différentes visions de la réforme de l'ONU ; des propositions de nouvelles institutions internationales dans les champs de l'environnement et de la dette ; ainsi que de nouveaux processus d'organisation.

Quant aux nouveaux rôles de l'État et des institutions à d'autres échelles territoriales, des documents sont inclus, notamment, sur l'adaptation nécessaire à la mondialisation par les organismes politiques tel que les partis politiques ; sur le besoin d'une participation citoyenne plus substantielle comme faisant partie des réformes de l'État ; et sur le rôle des institutions à des échelles intermédiaires, telle que la régionale.

Les documents sur la réappropriation citoyenne de la politique met en lumière, notamment, le rôle des acteurs non-étatiques en général et celui des mouvements sociaux en particulier, dans le cadre de l'altermondialisation et de ses stratégies élaborées à l'occasion de rencontres telles que les Forums sociaux mondiaux et la potentialité de constructions émergentes telles que les assemblées citoyennes. Le dossier comprend également des propositions et des expériences de coopération en réseau entre institutions, tel que le forum parlementaire mondial et la politique simultanée ; la position à prendre face aux institutions internationales telles que le G8 ; et le thème fondamental de la légitimité.

Enfin, dans le domaine des principes juridiques ont émergé des propositions telles que la formalisation du principe Ubuntu comme modèle de référence pour la gouvernance, la légitimité démocratique de la production internationale de normes, le caractère novateur des procès symboliques contre les entreprises multinationales menés par le Tribunal permanent des peuples, une institution créée par la société civile ; et le besoin d'une constitution mondiale et d'un contrat social mondial.

Les articles inclus dans ce dossier sont issus de la base de données du site web du FnGM (Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale). La base documentaire du FnGM contient des articles et des documents qui reflètent l'évolution récente de la réflexion sur la gouvernance mondiale, précisément en lien avec les thèmes développés dans les différentes activités du forum. La méthodologie de présentation est inspirée des fiches DPH (Dialogues pour le progrès de l'humanité).

Dossier constitué par : Germà Pelayo

Email : germa@alliance21.org

Tél. : +260 976403224; +34 977 313464;

Adresse (Europe) : Pg. Sunyer 45 bis, 8è D, 43202 Reus, Catalogne.

Sommaire détaillé

1. Architecture de la gouvernance mondiale

1 – Repenser la gouvernance mondiale

Après la chute de l'Union Soviétique en 1991, l'avenir de l'architecture de la politique mondiale passe pour certains par la mise en place d'un système de gouvernance mondiale. La problématique de la gouvernance mondiale se caractérise par le passage d'un scénario de régulation du pouvoir des États pour éviter les déséquilibres et la rupture du statu quo, à un autre où il faut redéfinir le droit international et le rôle des institutions internationales d'après leur vrai potentiel à arbitrer sur la gestion des problèmes planétaires. Pour y arriver, les auteurs estiment que plutôt que de rêver d'une démocratie mondiale ou d'un gouvernement mondial hypothétiques, il semble plus raisonnable d'avancer progressivement, en définissant les problèmes et les objectifs, avec une approche similaire à celle adoptée pour bâtir l'Union Européenne.

2 - Refonder la gouvernance mondiale pour répondre aux défis du 21ème siècle

La gouvernance actuelle n'est plus adaptée aux défis du monde de demain. Son architecture doit s'appuyer sur une nouvelle vision du monde et des principes de gouvernance reconnus de tous pour en asseoir la légitimité.

3 - Pour une gouvernance mondiale légitime, efficace et démocratique

Les interdépendances entre les sociétés du monde et entre l'humanité et la biosphère se sont développées à un rythme accéléré, sans que les formes d'organisation des pouvoirs s'adaptent à un tel changement. La gouvernance mondiale actuelle, fondée sur des relations entre États souverains, n'est pas en mesure de relever les défis du monde contemporain et souffre d'un défaut de légitimité. Le village global semble sans règle, sans cohésion, sans redistribution des ressources et sans justice, comme s'il n'existait qu'au bénéfice des plus puissants de ses membres. Une nouvelle architecture est donc nécessaire pour instituer une gouvernance mondiale démocratique et légitime.

4 - L'avenir de la gouvernance mondiale

L'article propose de créer une nouvelle institution, l'Organisation internationale des émissions (OIE), dont le but serait de surmonter les carences des politiques actuelles sur la réduction de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre. L'OIE rassemblerait les partenaires dans un cadre plus concis permettant de rationaliser les diverses initiatives existantes et futures. En complément de la législation et des règles actuelles et à venir, l'OIE devra mettre en place un certain nombre d'outils, de pouvoirs, de mécanismes de gouvernance et d'incitations pour résoudre quelques uns des problèmes.

Après avoir analysé l'état actuel des institutions internationales et identifié les forces de changement, l'auteur présente une liste en 8 points pour une éventuelle réforme globale.

5 - Structure de la gouvernance globale : explication de la conception organisationnelle des institutions réglementaires mondiales

Les organisations de la gouvernance globale (OGG) créent des règles et des régulations dans une gamme diverse de domaines, de la comptabilité à la santé, en passant par les communications. Ce document fait partie d'un projet plus vaste prenant en compte la conception et l'administration de telles organisations.

Il s'intéresse tout particulièrement à la structure des OGG en prêtant attention au programme de représentation des membres d'organisation et à la bureaucratie responsable des activités de l'organisation. Il explore aussi la relation entre les aspects clés de la structure des OGG et un ensemble de variables indépendantes (y compris le secteur, le financement, les aspects techniques et le type de règles).

6 - La réforme de l'ONU et le mouvement altermondialiste

Les Nations Unies sont à la croisée des chemins. Elles n'ont pas vraiment démerité, elles n'ont pas du tout convaincu. Sa réforme est une question centrale qui néanmoins cache plusieurs réponses. Pour certains, les Nations Unies devraient devenir le système politique de la mondialisation libérale. Pour l'auteur de l'article la question est, par contre, de savoir comment définir et mettre en oeuvre une réforme radicale de cette institution. On part de l'hypothèse du mouvement altermondialiste en tant qu'agent moteur d'alliances plus larges avec d'autres forces sociales et politiques, visant la transformation de cette institution dans la perspective de construction d'une démocratie mondiale.

7- Dialogues sur le système de partis et la démocratisation mondiale

Dans le cadre du projet du NIGD sur les partis politiques mondiaux et dans le but de faciliter l'inclusion de voix extérieures au monde académique, le NIGD a organisé quatre dialogues autour de la relation entre les partis politiques, la démocratie et la mondialisation. Ce travail se compose des rapports complets des quatre dialogues, des présentations des Internationales des partis politiques et d'une sélection d'autres documents.

8 - La création d'un tribunal d'arbitrage sur la dette : une solution alternative ?

Cette note porte sur une brève analyse de quelques propositions de création d'un tribunal d'arbitrage international sur la dette. Il s'agit de la création d'une instance d'arbitrage internationale indépendante qui reconnaîtra les responsabilités respectives des débiteurs et des créanciers. Face à la gravité du problème de la dette externe, ce tribunal se révélerait comme une proposition plus réaliste que les propositions prônant son annulation pure et simple.

2. Nouveaux rôles des Etats et échelles du territoire

9 - La participation citoyenne durant le processus de la réforme de l'État

Même si la démocratie a progressé de façon significative au Mexique, elle n'a pas été capable de démontrer clairement sa capacité à gouverner, à répondre efficacement aux besoins de la société, et à résoudre institutionnellement les conflits inhérents à toute société plurielle et diversifiée.

10 - La République nouvelle sera démocratique et sociale

Avant des élections de 2007 en France et alors que la crise politique est au centre de la vie publique, le débat sur les institutions de la République est infirme. La proposition des « grands » candidats est particulièrement vague. En fait, tout le monde s'en tient prudemment à ce qui constitue désormais une sorte de consensus mou : renforcer le rôle du Parlement et élargir les procédures d'intervention citoyenne. Mais quel niveau de réforme retenir et, surtout, dans quel esprit ? Quand la confiance dans les institutions s'érode, quand l'abstention atteint régulièrement des records, quand le sens de l'engagement civique vacille et quand l'extrême droite gangrène l'espace public, le remède homéopathique n'est alors plus de mise.

11 - Déclaration des régions sur leur participation à la gouvernance de la mondialisation

Cette déclaration a pour but de manifester la décision des régions partenaires de tous les continents participant à la réunion préparatoire du Forum de réseaux de régions du monde, de lancer les démarches nécessaires à la création de ce nouvel espace de coopération institutionnelle.

12 - Démocratiser les frontières

Les frontières nationales ont constitué les conditions antidémocratiques d'une démocratie partielle, limitée et irréaliste, obtenue dans le cadre de certains États-nations. L'auteur s'est centré sur ce problème en imaginant le chemin qui pourrait mener de la violence potentielle actuelle que représentent les frontières, à l'idée d'une démocratisation de ces institutions, sans laquelle tout projet de création d'une nouvelle citoyenneté européenne semblerait contradictoire ou incomplet.

13 - Pour une réforme globale. Une approche social-démocrate de la mondialisation

Ce document constitue une tentative de formulation d'une approche des socialistes européens face à la mondialisation, en vue d'engager un débat entre acteurs politiques et citoyens. Il se fonde sur les discussions menées au cours des dix derniers mois au sein d'un groupe de réflexion composé pour la plupart d'élus européens socialistes et de représentants d'un certain nombre d'organisations de la société civile. Loin d'être définitive, cette contribution doit aider à stimuler les débats à venir dans une direction permettant d'élaborer un document politique plus accompli.

14 - Partis politiques et démocratie globale

Ce document examine la place des partis politiques et de leurs systèmes de fonctionnement pour apporter la démocratie dans le monde globalisé du XXI^e siècle. L'idée avancée ici est que la récente vague d'intense mondialisation n'a en aucune manière rendu les partis politiques et leurs systèmes obsolètes. Toutefois, ceux-ci ont perdu un impact démocratique substantiel en ne parvenant pas à évoluer avec leur temps. Les partis pourraient connaître un regain de stature considérable en tant que forces démocratiques s'ils modifiaient un certain nombre de pratiques en fonction de la gouvernance polycentrique émergente. Le document présente quelques suggestions permettant d'affronter simultanément la stagnation générale des partis politiques et le sous-développement général de la démocratie globale.

3. Réappropriation citoyenne de la politique

15 - Les acteurs non étatiques et la gouvernance mondiale

- ▀ Les acteurs non étatiques ont toujours joué un rôle essentiel dans les régulations mondiales mais leur rôle est appelé à croître de façon considérable en ce début de 21^{ème} siècle.
- ▀ Les acteurs non étatiques jouent un rôle moteur dans la gouvernance mondiale dans de nombreux domaines.
- ▀ Pour mieux comprendre et développer le rôle des acteurs non étatiques il faut l'analyser à la lumière des principes généraux de gouvernance.

16 - L'altermondialisme, un processus de long terme porteur d'alternatives

Dans cette analyse relative à l'altermondialisme, les auteurs mettent en évidence d'une part les victoires de ce mouvement qui n'a guère que dix ans, d'autre part les obstacles qu'il doit encore surmonter face aux propriétaires du capital qui détruisent, un peu plus tous les jours, êtres humains et planète. Cette tribune est parue dans le quotidien L'Humanité du 21 janvier 2007.

17 - Des assemblées citoyennes en chemin

Interview par l'ONG Traversées de Gustavo Marín, chargé de programme à la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme et membre du Conseil International du Forum Social Mondial. Entretien réalisé en avril 2007 à l'occasion de l'Assemblée citoyenne préliminaire du Cône sud, à Antofagasta, au Chili, sur le thème de l'origine, la nature et l'avenir des différents processus de délibération populaires à échelle internationale.

18 - Déclaration définitive du Sixième Forum Parlementaire Mondial - Caracas 2006

Le sixième Forum Parlementaire Mondial s'est tenu à la ville de Caracas dans le cadre du Sixième Forum Social Mondial, du 24 au 29 janvier 2006, avec la participation de parlementaires représentant les cinq continents. Cette déclaration est le résultat du forum à la fin des sessions du 26 et 27 janvier 2006

19 - Réaliser une gouvernance mondiale avec à son centre, l'être humain

Alors que les problèmes mondiaux tels que le réchauffement climatique, la pauvreté mondiale, la pollution, le terrorisme et le pouvoir débridé des multinationales dépassent de plus en plus la capacité de les résoudre des institutions de gouvernance internationale, la question de la gouvernance mondiale devient de plus en plus prioritaire dans l'agenda politique internationale. Dans ce livre, Bunzl explore le travail de plusieurs théoriciens évolutionnistes pour montrer que le processus de mondialisation, ainsi que l'évolution vers un système contraignant de gouvernance mondiale, font partie de la nature même de l'évolution humaine.

20 - L'espace et l'action sont-ils forcément contradictoires ? Vers une stratégie globale du Forum social mondial

Le Forum social mondial (FSM) est-il toujours le véhicule le plus approprié pour la nouvelle étape dans la lutte de la justice mondiale et le mouvement pour la paix ? Ou bien, après avoir rempli sa fonction historique de rassemblement et de mise en rapport des différents contre-mouvements issus du capitalisme mondial, le temps est-il venu pour le FSM de lever le camp et de laisser la place à de nouveaux modes d'organisation mondiale de résistance et de transformation ?

21- L'impact de la société civile sur la sphère multilatérale : les enseignements tirés et orientations à venir

Ce document, intitulé « Impact de la société civile sur la sphère multilatérale : enseignements tirés et orientations à venir », est un rapport sur le congrès annuel du Forum International de Montréal (FIM), qui s'est tenu en mars 2007 à Montréal (Québec, Canada). Les objectifs du Forum étaient multiples : définir des relations futures entre les Organisations de la société civile/Organisations non gouvernementales (OSCE/ONG) et les entités multilatérales ; identifier les questions émergentes de gouvernance et leurs priorités ; identifier des moyens concrets par lesquels les OSCE/ONG peuvent répondre à ces questions dans les cinq années à venir.

22 - Démocratie globale : visions et stratégies de la société civile (G05)

Près de 400 participants venus de 45 pays se sont réunis à Montréal (Québec, Canada) du 29 mai au 1er juin 2005, pour la conférence intitulée « Démocratie globale : visions et stratégies de la société civile (G05) ». Les membres d'organisations de la société civile, ainsi que les représentants de gouvernements, d'entités privées et d'organisations intergouvernementales, ont discuté des manières de penser de la société civile par rapport aux questions centrales qui déterminent l'état de la démocratie globale. Ils ont abordé le thème de la démocratisation du système international de gouvernance et ont élaboré des propositions pour lutter contre le déficit démocratique minant la gouvernance globale.

23 - La société civile peut-elle influencer la responsabilité du G8 ?

Cette étude souligne le mandat et les activités du Groupe des huit (G8), examine dans quelle mesure et envers qui le G8 est responsable, passe en revue les types de groupes de la société civile interagissant avec le G8 et s'interroge sur les effets, positifs ou négatifs, de cet engagement sur la responsabilité du G8 à travers diverses actions : études de politiques, évaluation et contrôle des engagements ; pétitions, lobbying, mobilisation et campagnes médiatiques ; manifestations et protestations ; dialogue ; sommets alternatifs ; participation à des partenariats aux multiples parties prenantes. Le document analyse ensuite les attitudes, les procédures, les structures et d'autres facteurs ayant aidé ou gêné la contribution de la société civile à la responsabilité du G8.

24 - Société civile et légitimation de la gouvernance globale

Parallèlement à l'intensification générale de la mondialisation des relations sociales dans l'histoire contemporaine, nous assistons à une expansion sans précédent d'appareils normatifs régissant les juridictions mondiales. Toutefois, cette gouvernance globale reste faible dans son ensemble par rapport aux besoins de politique publique mondiale. Les carences en matière de moralité, de fondements légaux, d'approvisionnement matériel, de reconnaissance démocratique et de dirigeants charismatiques ont creusé un déficit de légitimité dans les régimes existants.

4. Principes juridiques d'une nouvelle gouvernance mondiale

25 - Donner une voix à l'Afrique au sein de la gouvernance globale : histoire orale, droits de l'homme et Conseil des droits de l'homme aux Nations Unies

Ce document a vocation à présenter trois arguments clés devant être pris en compte durant le processus de réorganisation de l'ordre mondial et de la refonte d'une nouvelle architecture de la gouvernance globale. Tout d'abord, il aborde le thème du continent africain et des Africains, perçus comme un problème à résoudre plutôt que comme un peuple ayant son mot à dire dans la politique internationale. Un appel est lancé au continent africain pour transcender son rôle secondaire actuel en matière de relations internationales et pour faire entendre sa voix dans la gouvernance globale. Deuxièmement, le document prône l'histoire orale comme moyen idéal de faire entendre la voix des « acteurs secondaires » actuels au Conseil des droits de l'homme et comme méthodologie centrale pour comprendre les différents cas de violation des droits de l'homme. Enfin, le texte aborde l'importante question de savoir quelles valeurs et quelles voix devraient sous-tendre le discours des droits de l'homme et de la gouvernance globale.

26 - La légitimité démocratique dans la production de normes par le public et le privé : Quelles leçons pouvons-nous tirer de la Commission Mondiale des Barrages ?

Cet article cherche à fournir des réponses à une question précise et une autre, générale : Comment évaluer la performance de la Commission Mondiale des Barrages quant à sa légitimité démocratique ? Et que nous dit, plus généralement, l'évaluation de la performance de la commission à propos des processus mondiaux de prise de décision ? Partant de ces questions, l'article présente deux conclusions principales. D'abord, plusieurs raisons peuvent conduire à questionner la légitimité démocratique du processus de production de normes de la Commission Mondiale des Barrages. Ensuite, les difficultés rencontrées pour déterminer la légitimité de la commission par rapport à d'autres mécanismes de prise de décision sont révélatrices d'une compréhension théorique insuffisante de ce qu'implique, dans la pratique, l'idée de gouvernance démocratique au-delà de l'État-nation.

27 - Audience sur les politiques néolibérales et transnationales européennes en Amérique Latine et aux Caraïbes

Le 2 février 2006, le réseau birégional Europe-Amérique Latine a officiellement sollicité la convocation d'une séance du Tribunal Permanent des Peuples (TPP) au sujet des corporations transnationales (CTN) en Amérique Latine, en vue d'enquêter sur le rôle de plus en plus dominant des CTN européennes dans plusieurs secteurs stratégiques, tels que les services, les infrastructures, le pétrole, l'eau, les finances et les télécommunications. Le réseau a sollicité plus précisément l'analyse des menaces associées à la souveraineté politique, à la politique de développement, à l'autonomie économique et à la démocratisation en Amérique Latine.

28 - La portée extraterritoriale de la Convention internationale des droits économiques, sociaux et culturels (CIDESC)

Dans le cadre d'une recherche sur la portée de la Convention internationale des droits économiques, sociaux et culturels (CIDESC) cet article présente la triple classification des obligations internes, externes et internationales qu'on peut appliquer à tous les traités liés aux Droits de l'Homme. En plus, il souligne que la plupart des organisations intergouvernementales (OIG) sont engagés sur des traités liés aux droits de l'Homme et il suggère des étapes à mettre en oeuvre quant aux obligations des États. Ce travail analyse certains articles importants du CIDESC, son interprétation, la nature des obligations extraterritoriales et fait quelques remarques et propositions.

29 - Un autre système de relations internationales

Le système international construit l'ajustement de chaque société au marché mondial et à sa logique dominante ; il interdit d'autres voies de transformation sociale. La recherche d'alternatives à la transformation de chacune des sociétés implique un autre système international. Pour aller plus loin dans la définition d'une stratégie, l'auteur propose une ligne directrice organisée autour de deux impératifs : une nouvelle constitution du monde fondée sur la démocratie mondiale ; un contrat social mondial fondé sur le respect et la garantie des droits, tant civils et politiques, qu'économiques, sociaux et culturels.

Principaux mots-clés

Agendas et feuilles de route – *fiches 1, 6, 21*

Mondialisation démocratique - *fiches 4, 7, 11, 14, 26*

Démocratisation - *fiches 3, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 14, 15, 17, 19, 22, 23, 26, 29*

Évolution du rôle de l'Etat - *fiches 1, 2, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 28*

Stratégies de construction de la gouvernance mondiale - *fiches 1, 15, 16, 17, 20, 27*

Sécurité humaine - *fiches 1, 13, 22, 25*

Institutions internationales - *fiches 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 16, 21, 22, 23, 28, 29*

Légitimité - *fiches 2, 3, 10, 15, 17, 24, 27*

Économie de marché - *fiches 6, 16, 18, 27*

Nouvelles institutions - *fiches 8, 17, 19*

Acteurs non étatiques - *fiches 3, 6, 7, 9, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26*

Perspectives et scénarios - *fiches 1, 2, 16, 19, 20*

Biens publics - *fiches 2, 4, 15*

Innovation politique - *fiches 14, 20, 25, 27*

Rôle des régions - *fiches 11, 13, 25, 27*

Droits - *fiches 25, 28, 29*

Politiques économiques et sociales - *fiches 8, 18, 24, 28*

Transparence, responsabilité - *fiches 15, 23, 26*

Nations Unies - *fiches 4, 6, 22, 29*

Valeurs et principes - *fiches 2, 3, 9, 15, 25*

Repenser la gouvernance mondiale

Arnaud BLIN
Gustavo MARIN
Fondation pour le
progrès de l'Homme,
Suisse - France

2008/01/02

Agendas et feuilles de route

Evolution du rôle de l'Etat

Institutions internationales

Perspectives et scénarios

Sécurité humaine

Stratégies de construction de la gouvernance mondiale

Après la chute de l'Union Soviétique en 1991, l'avenir de l'architecture de la politique mondiale passe pour certains par la mise en place d'un système de gouvernance mondiale. La problématique de la gouvernance mondiale se caractérise par le passage d'un scénario de régulation du pouvoir des États pour éviter les déséquilibres et la rupture du statu quo, à un autre où il faut redéfinir le droit international et le rôle des institutions internationales d'après leur vrai potentiel à arbitrer sur la gestion des problèmes planétaires. Pour y arriver, les auteurs estiment que plutôt que de rêver d'une démocratie mondiale ou d'un gouvernement mondial hypothétiques, il semble plus raisonnable d'avancer progressivement, en définissant les problèmes et les objectifs, avec une approche similaire à celle adoptée pour bâtir l'Union Européenne.

La chute de l'union soviétique en 1991, plus que le choc du 11 septembre 2001, a marqué la fin d'une très longue période de l'histoire internationale, celle dite de l' « équilibre ». Depuis cet événement historique, la planète est en phase de rupture géostratégique. Le modèle de la « sécurité nationale » et bien que toujours en vigueur pour la plupart des gouvernements, laisse place progressivement à une conscience collective émergente qui dépasse ce cadre étiqué.

Pour certains, dont nous faisons partie, l'avenir de l'architecture mondiale passe par la mise en place d'un système de gouvernance mondiale. Or, aujourd'hui l'équation se complique sensiblement : alors qu'auparavant, il s'agissait essentiellement de réguler, et de limiter, le pouvoir individuel des États pour éviter les déséquilibres et la rupture du statu quo, il est désormais impératif de peser collectivement sur le destin du monde en instaurant un système de régulation de ces nombreuses interactions qui dépassent l'action des États.

Le problème principal de la gouvernance, problème auquel nous devons faire face chaque jour dans notre vie quotidienne, est que des institutions ont été mises en place qui définissent leurs objectifs par rapport à leurs compétences (et leurs limites) alors qu'elles devraient faire l'inverse. La problématique de la gouvernance mondiale se caractérise par le fait que les objectifs se définissent à travers un vide institutionnel au niveau international -l'ONU, et plus généralement le droit international public, jouant le rôle de l'arbre qui cache la forêt - qui fait que ce sont les États qui sont amenés à résoudre des problèmes qui dépassent leurs compétences et même leur compréhension. Or, comment l'État dont les institutions sont mal armées pour résoudre des problèmes domestiques pourrait-il prétendre résoudre des problèmes qui dépassent son cadre politique ? A ce titre, le concept de « sécurité collective » ne fait que repousser le problème puisque cette sécurité n'est qu'un agrégat d'institutions étatiques. Il est significatif que le concept de gouvernance en lui-même est perçu comme un tout qui ne fait que peu de distinction entre la gouvernance du local, du national et du mondial, les objectifs sur ces divers niveaux étant souvent proches ou interconnectés.

Comment concilier gouvernance et gouvernance mondiale ? C'est bien là que se trouve le noeud du problème puisque la clef de l'histoire des relations internationales se trouve justement dans le fait que ces deux problèmes ont été abordés de manière radicalement différente et même opposée.

Le problème auquel sont confrontés ceux qui voudraient voir émerger une véritable architecture de la gouvernance mondiale est que la réalisation de ce que l'on rêve de bâtir ne ressemble en rien à ce qu'on pourrait éventuellement construire, étant donné les contraintes, les limites et les obstacles qui sont les nôtres et qu'on l'on est souvent tenté d'occulter ou de minimiser. Donc, plutôt que de rêver d'une démocratie mondiale chimérique ou d'un gouvernement mondial hypothétique, il nous semble beaucoup plus raisonnable d'avancer progressivement, en définissant les problèmes et les objectifs pour envisager le type de structures et d'institutions susceptibles d'engager des actions vigoureuses pour solutionner les problèmes donnés, et précis. Ce n'est qu'en avançant de la sorte que pourra éventuellement se dessiner une « gouvernance mondiale » digne de ce nom, et dont il est impossible d'envisager à l'avance ce à quoi elle pourrait ressembler puisque, par définition, elle épousera la forme des objectifs qu'elle se fixe au fur et à mesure.

Cette approche ne ressemble en rien à celle des architectes de la Société de nations après la Première Guerre mondiale, ou de l'ONU après la Seconde, ni même, en remontant plus loin, au rêve internationaliste qu'entretenait Henri IV avec son « Grand Dessein » pour l'Europe. D'un point de vue philosophique et politique, notre approche serait plus proche de celle qui fut adopté par Jean Monnet et les premiers architectes de celle qu'allait devenir l'Union Européenne.

Refonder la gouvernance mondiale pour répondre aux défis du 21ème siècle

Pierre CALAME

Fondation pour le progrès de l'Homme,
Suisse - France

2001/10/12

La gouvernance actuelle n'est plus adaptée aux défis du monde de demain. Son architecture doit s'appuyer sur une nouvelle vision du monde et des principes de gouvernance reconnus de tous pour en asseoir la légitimité.

Biens publics

Depuis cinquante ans se sont mis en place des rudiments de gouvernance mondiale. Mais, dans le même temps les interdépendances entre les sociétés du monde et entre l'humanité et la biosphère se sont développées beaucoup plus vite.

Ethique mondiale

Evolution du rôle de l'Etat

La gouvernance mondiale actuelle, restée fondée sur des relations entre États souverains, n'est pas en mesure de relever les défis du monde actuel et souffre de plus d'un défaut de légitimité. Une nouvelle architecture est nécessaire. Elle est fondée sur les principes applicables à tous les niveaux de gouvernance et sur les réflexions et innovations apparues au fil des années et dans les domaines les plus divers.

Institutions internationales

Légitimité

Perspectives et scénarios

Cette architecture comporte six dimensions :

Valeurs et principes

- ▀ créer les fondements éthiques et constitutionnels d'une gouvernance légitime ;
- ▀ instituer la communauté internationale ;
- ▀ définir des bases communes pour la gestion des différentes catégories de biens ;
- ▀ maîtriser les échanges et maîtriser le rythme d'évolution ;
- ▀ organiser les relations entre niveaux de gouvernance et entre acteurs ;
- ▀ renouveler les méthodes de débat, de prise de décision, de contrôle et de gestion.

Trente-six propositions viennent concrétiser ces différentes dimensions.

Pour une gouvernance mondiale légitime, efficace et démocratique

Pierre CALAME

Fondation pour le progrès de l'Homme,
Suisse - France

2003/01

Acteurs non-étatiques

Démocratisation

Institutions internationales

Légitimité

Valeurs et principes

Les interdépendances entre les sociétés du monde et entre l'humanité et la biosphère se sont développées à un rythme accéléré, sans que les formes d'organisation des pouvoirs s'adaptent à un tel changement. La gouvernance mondiale actuelle, fondée sur des relations entre États souverains, n'est pas en mesure de relever les défis du monde contemporain et souffre d'un défaut de légitimité. Le village global semble sans règle, sans cohésion, sans redistribution des ressources et sans justice, comme s'il n'existait qu'au bénéfice des plus puissants de ses membres. Une nouvelle architecture est donc nécessaire pour instituer une gouvernance mondiale démocratique et légitime.

En juin 2001, se sont réunis une vingtaine d'experts proches de la Fondation Charles Léopold Mayer et compétents dans des domaines aussi divers que la finance, l'eau, l'énergie, les sols, la sécurité, l'environnement, pour réfléchir aux leçons tirées par chacun de la portée et des limites des régulations internationales dans le domaine de leurs compétences.

L'ensemble constitue grosso modo l'état actuel de la gouvernance mondiale. Chacun est déterminé à dire les limites de la gouvernance actuelle et les perspectives pour l'avenir. Le cahier de propositions croise les conclusions de cette rencontre avec les dix principes pour la gouvernance du local au global, tels qu'exposés dans le cahier de propositions correspondant. On a tenté à cette occasion de regrouper l'ensemble des propositions en un nombre plus restreint de principes (six) et de les concrétiser en faisant correspondre à chacun de ces principes généraux un certain nombre de propositions concrètes, trente-six au total. Voici le classement de ces trente-six propositions :

Principe 1 : Fonder une démocratie mondiale légitime

Proposition 1 : Énoncer constitutionnellement les objectifs de la gouvernance mondiale

Proposition 2 : Faire de la Charte des responsabilités humaines le troisième pilier constitutionnel de la communauté internationale

Proposition 3 : Établir une hiérarchie des normes et des règles commune à toutes les institutions multilatérales

Proposition 4 : Délimiter le champ d'intervention de la gouvernance mondiale à partir de la Charte des responsabilités humaines .

Proposition 5 : Énoncer les « grandes causes mondiales » faisant l'objet de politiques globales mises en oeuvre par l'ensemble des agences

Proposition 6 : Présenter un rapport annuel sur l'état du monde

Proposition 7 : Créer un cadre démocratique pour l'élaboration des agendas internationaux

Proposition 8 : Garantir l'équité des traitements et des sanctions dans tous les accords internationaux

Proposition 9 : Créer une institution internationale indépendante de conseil et d'appui aux acteurs les plus faibles

Proposition 10 : Rendre effective la responsabilité des agents des institutions internationales

Principe 2 : Instituer une communauté mondiale démocratique

Proposition 11 : Instituer des communautés régionales

Proposition 12 : Instituer des communautés collégiales

Proposition 13 : Instaurer des fédérations régionales et une fédération mondiale des Parlements

Proposition 14 : Organiser une assemblée constituante de la planète en 2008

Proposition 15 : Créer une base fiscale mondiale
Principe 3 : Définir des règles communes pour la gestion des différentes catégories de biens
Proposition 16 : S'accorder sur une typologie des biens et services et délimiter ceux qui relèvent du marché
Proposition 17 : Définir les biens publics mondiaux et financer leur protection
Proposition 18 : Établir des règles mondiales communes pour la gestion des ressources naturelles
Proposition 19 : Organiser à l'échelle mondiale la mutualisation des biens qui se multiplient en se partageant
Principe 4 : Maîtriser les échanges, maîtriser le rythme de l'évolution
Proposition 20 : Structurer des systèmes indépendants d'information à l'échelle mondiale
Proposition 21 : Soutenir l'émergence de communautés virtuelles apprenantes
Proposition 22 : Créer un système de mesure des échanges et du degré effectif du développement
Proposition 23 : Instaurer des périodes sabbatiques régulières pour la communauté internationale
Proposition 24 : Faire du principe de précaution un modèle commun de la responsabilité
Proposition 25 : Élaborer, dans les domaines vitaux, des stratégies à très long terme
Principe 5 : Privilégier et organiser les relations
Proposition 26 : Former les acteurs à une approche intégrée et partenariale
Proposition 27 : Organiser les relations entre gouvernance mondiale et États selon le principe de subsidiarité active
Proposition 28 : Reconnaître le rôle privilégié de réseaux internationaux de collectivités territoriales
Proposition 29 : Systématiser la coopération entre agences multilatérales
Proposition 30 : Créer les conditions du partenariat entre acteurs publics et privés
Proposition 31 : Construire le cadre contractuel du partenariat entre acteurs
Principe 6 : Renouveler les méthodes.
Proposition 32 : Créer des espaces publics mondiaux de débats citoyens
Proposition 33 : Reconnaître au secrétariat général des Nations unies un monopole de
Proposition pour les décisions internationales
Proposition 34 : Confier à un conseil des sages la responsabilité d'interpeller les gouvernants
Proposition 35 : Tenir annuellement un Parlement de la planète
Proposition 36 : Mettre en place un audit permanent des institutions multilatérales
Si ces propositions ne sont pas toutes immédiatement opérationnelles, les principes généraux forment un bon cadre pour la promotion, absolument indispensable, d'une gouvernance mondiale légitime, démocratique et efficace.
Editions Charles Léopold Mayer / Année de sortie : 2003 / Nombre de pages : 200 / Référence : PP007 / ISBN : 2-84377-070-X /

L'avenir de la gouvernance mondiale

Joseph E. STIGLITZ

2004/09/23

Biens publics

Connaissance mondialisée

Infrastructure légale

Institutions internationales

Mondialisation démocratique

Multilatéralisme

Nations Unies

Ressources naturelles

Aujourd'hui, nous commençons à mieux comprendre les problèmes relatifs à la gouvernance globale, ainsi que leurs conséquences. La mondialisation, cette intégration approfondie entre les pays, a fait émerger un besoin pressant d'action collective. Malheureusement, la mondialisation économique a pris le pas sur la mondialisation politique. Alors que l'État de droit en est encore à ses balbutiements, les « réglementations » élaborées jusqu'ici sont avant tout injustes, comme c'est par exemple le cas pour les règles de l'OMC régissant le commerce international, qui ont été pensées pour profiter aux pays développés, en partie aux dépens des pays en développement. Nous abordons les questions internationales d'une manière ciblée et spécifique.

Après avoir analysé l'état actuel des institutions internationales et identifié les forces de changement, l'auteur présente une liste en 8 points pour une éventuelle réforme globale.

Les institutions existantes disposent d'une gouvernance non démocratique et pâtissent d'un problème de disproportion. Par exemple, le FMI peut être bloqué par le veto d'un seul pays et les votes y sont attribués sur base de leur puissance économique passée. Malgré le fait que les politiques du FMI (ou d'autres institutions économiques internationales) ont des répercussions considérables sur plusieurs aspects de la société (éducation, santé, environnement), seuls les ministres des finances et les gouverneurs de banques centrales y jouent un rôle direct. En revanche, dans les démocraties occidentales, lorsque les questions économiques importantes sont abordées, toutes les parties concernées ont leur mot à dire, même si certaines voix se font plus entendre que d'autres. À l'heure actuelle, peu de démocraties limitent le droit de vote sur le seul critère économique.

Après avoir donné une idée de la nature non démocratique des institutions internationales, Stiglitz analyse, dans un essai lucide, quelles sont les « forces de changement » actuelles, des motivations personnelles jusqu'au besoin de coopération collective, en passant par la nécessité de reconnaissance d'un État de droit et des forces démocratiques. L'auteur propose une liste de réformes sur l'organisation interne et le rôle externe de diverses institutions internationales dans le cadre de la gouvernance globale. Il traite également de la fiscalité globale, de la gestion des ressources mondiales et de l'environnement, de la production et de la protection des connaissances globales, et de la nécessité d'une infrastructure juridique globale.

Source : IPD Web Site - Columbia University

Référence : Stiglitz, Joseph. E. (2004) ; The Future of Global Governance ; Initiative for Policy Dialogue (IPD) ; IPD Working Paper.

Structure de la gouvernance globale : explication de la conception organisationnelle des institutions réglementaires mondiales

Jonathan GS
KOPPELL
Yale University, États-
unis

2007/03/01

Coopération
institutionnelle

Démocratisation

Infrastructure légale

Institutions
internationales

Les organisations de la gouvernance globale (OGG) créent des règles et des réglementations dans une gamme diverse de domaines, de la comptabilité à la santé, en passant par les communications. Ce document fait partie d'un projet plus vaste prenant en compte la conception et l'administration de telles organisations. Il s'intéresse tout particulièrement à la structure des OGG en prêtant attention au programme de représentation des membres d'organisation et à la bureaucratie responsable des activités de l'organisation. Il explore aussi la relation entre les aspects clés de la structure des OGG et un ensemble de variables indépendantes (y compris le secteur, le financement, les aspects techniques et le type de règles).

Les organisations de gouvernance globale sont à la fois prisonnières et libres d'un certain nombre d'attentes. Elles sont prisonnières d'un ensemble de convictions par rapport à la conception même de systèmes gouvernementaux avec une compréhension normative des programmes de représentation et des processus bureaucratiques. Le plus souvent, l'incapacité à satisfaire ces attentes attire (au mieux) des salves réprobatrices.

Et pourtant, et c'est là le côté pervers des choses, ce carcan peut s'avérer libérateur étant donné qu'il est clair que n'importe quelle organisation de gouvernance globale confrontée aux attentes de la planète ne pourra, dans la plupart des cas, que décevoir une majorité de personnes. Ce document explore les choix structureaux faits par les OGG selon un double angle d'approche. Premièrement, la structure politico représentative. Deuxièmement, la structure bureaucratique et administrative.

De nombreuses organisations de gouvernance globale ressemblent à des gouvernements autosuffisants et aux objectifs restreints ; elles disposent d'une fonction législative (représentationnelle) et d'une fonction exécutive (bureaucratique) au sein de la structure générale. Dès lors, en ce qui concerne la conception des GGO, il est logique de s'attarder sur les éléments « politiques » et « bureaucratiques » de l'organisation. Dans d'autres entités, ces fonctions ne sont pas clairement distinctes ; les participants sont représentés dans l'appareil même de l'organisation, et il est plus difficile de faire une distinction nette entre les éléments bureaucratique et représentatif de l'entité.

La réforme de l'ONU et le mouvement altermondialiste

Gustave MASSIAH
Association internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC)

2005/02/28

Acteurs non-étatiques

Agendas et feuilles de route

Démocratisation

Economie de marché

Institutions internationales

Nations Unies

Les Nations Unies sont à la croisée des chemins. Elles n'ont pas vraiment démérité, elles n'ont pas du tout convaincu. Sa réforme est une question centrale qui néanmoins cache plusieurs réponses. Pour certains, les Nations Unies devraient devenir le système politique de la mondialisation libérale. Pour l'auteur de l'article la question est, par contre, de savoir comment définir et mettre en oeuvre une réforme radicale de cette institution. On part de l'hypothèse du mouvement altermondialiste en tant qu'agent moteur d'alliances plus larges avec d'autres forces sociales et politiques, visant la transformation de cette institution dans la perspective de construction d'une démocratie mondiale.

Ces positions jouent leur rôle dans la prise de conscience et l'analyse critique. Du point de vue des propositions, la réflexion se centre sur les positions qui structurent l'espace du débat et les affrontements sur les réformes. Pour certains, les Nations Unies devraient devenir le système politique de la mondialisation libérale, un mélange d'institutions du type Banque mondiale, FMI et OMC d'une part et une alliance militaire du type OTAN de l'autre. Les tenants du réformisme modéré estiment que l'existence d'une régulation, même partielle et peu efficace, est déjà un objectif en soi. Il s'agit de faire attention à ne pas casser la machine en donnant tout le pouvoir à l'unilatéralisme américain, il faut se contenter de quelques aménagements lorsque possibles. Les tenants d'une réforme radicale estiment qu'il faut accepter les risques d'une remise en cause qui marque une rupture nécessaire compte tenu de la nature des enjeux. C'est dans cette perspective que se situe l'auteur.

Le fait de savoir si les Nations Unies sont réformables ou non ne paraît pas déterminant en soi. La question est de savoir comment définir une réforme radicale et comment lui permettre de s'imposer ? La définition d'une orientation et l'état des lieux permettent assez facilement de définir les réformes nécessaires. Mais ces réformes ne s'imposeront pas d'elles-mêmes. Les Nations Unies ont montré leur capacité à évoluer. Créées dans le contexte de la guerre froide, elles ont été capables de se saisir de la question de la décolonisation et d'y contribuer. Il y a une question stratégique. Faisons l'hypothèse que le mouvement altermondialiste peut être le porteur de cette transformation. La question des alliances se pose alors pour l'imposer. Une question de méthode aussi, celle qui permet de relier une perspective d'ensemble avec les luttes et les mobilisations pour des réformes particulières.

La démarche proposée est la suivante : partir des enjeux de la période et des défis qui se posent aux institutions internationales, la mondialisation, les guerres, le droit international ; explorer à partir de l'état des lieux les perspectives nouvelles ; définir les orientations et la ligne directrice d'une refondation, la démocratie mondiale et le contrat social mondial ainsi que la place stratégique du droit international ; formaliser un axe stratégique, celui des mouvements et des luttes pour la démocratisation du système international, avec une double nécessité, inscrire chacune de ces propositions de démocratisation dans la perspective de la démocratie mondiale et inscrire chacun des fronts pour la démocratisation dans une alliance plus large pour la refonte du système international ; expliciter les propositions de réformes radicales et s'interroger sur les forces sociales et

politiques qui peuvent les porter ainsi que sur les alliances possibles.

Source : CADTM

www.cadtm.org

Dialogues sur le système de partis et la démocratisation mondiale

Katarina SEHM-PATOMÄKI,
Marko ULVILA
Network Institute for
Global Democratization
(NIGD)

2006/02

Dans le cadre du projet du NIGD sur les partis politiques mondiaux et dans le but de faciliter l'inclusion de voix extérieures au monde académique, le NIGD a organisé quatre dialogues autour de la relation entre les partis politiques, la démocratie et la mondialisation. Ce travail se compose des rapports complets des quatre dialogues, des présentations des Internationales des partis politiques et d'une sélection d'autres documents.

Acteurs non-étatiques

Démocratisation

Institutions internationales

Mondialisation démocratique

En septembre 2005, le Network Institute for Global Democratization (NIGD) lance le projet, "Éléments pour un dialogue sur les formations politiques mondiales". L'objectif du projet est d'entendre de nouvelles approches à propos de la notion de partis politiques mondiaux à partir d'un spectre politique et social divers. Le NIGD invite des experts à faire leurs analyses sur certains sujets à partir d'un texte qui leur a été proposé. Ce premier texte est rédigé par Heikki Patomäki et Teivo Teivainen.

Afin de permettre d'entendre des voix extérieures au monde académique, le NIGD organise quatre dialogues autour de la relation entre les partis politiques, la démocratie et la mondialisation. Le premier dialogue a lieu à Helsinki en septembre 2005, suivi d'un deuxième à New Delhi en novembre. Les troisième et quatrième dialogues se tiennent en janvier 2006, conjointement avec le Forum social mondial polycentrique à Bamako, Mali, et à Caracas, Venezuela. Cet article, intitulé "Dialogues sur les systèmes de partis et la démocratisation mondiale", comprend les rapports complets des quatre dialogues, quelques présentations de partis internationaux et une sélection de documents.

Deux objectifs principaux guident ce projet : tout d'abord, un objectif politique qui est de mettre à disposition des outils qui peuvent conduire à une démocratisation intégrale et une transformation juste, et en second lieu, un objectif intellectuel, d'amélioration de notre propre compréhension. Les liens et les tensions entre ces deux objectifs sont l'objet d'une réflexion continue.

Parmi les questions importantes traitées au cours de ces dialogues, se trouvent : l'histoire et l'avenir des partis ; la gouvernance mondiale ; les relations entre les partis politiques, les acteurs de la société civile et les mouvements sociaux, y compris le Forum social mondial ; la dichotomie, dans la politique mondiale, entre les acteurs politiques représentant des partis et ceux qui ne sont pas liés à des partis ; l'élitisme, le manque de légitimité et l'érosion des partis nationaux traditionnels ; les mouvements idéologiques mondiaux et leur évolution ; et la lutte contre les inégalités mondiales en tant que cause, entre autres, à soutenir par les partis mondiaux.

Source : Network Institute for Global Democratization (NIGD)
www.nigd.org

La création d'un tribunal d'arbitrage sur la dette : une solution alternative ?

Hugo RUIZ DÍAZ

Comité pour
l'Annulation de la Dette
du Tiers Monde
(CADTM)

2003/06

Cette note porte sur une brève analyse de quelques propositions de création d'un tribunal d'arbitrage international sur la dette. Il s'agit de la création d'une instance d'arbitrage internationale indépendante qui reconnaîtra les responsabilités respectives des débiteurs et des créanciers. Face à la gravité du problème de la dette externe, ce tribunal se révélerait comme une proposition plus réaliste que les propositions prônant son annulation pure et simple.

Dettes

Finances globales

Nouvelles institutions

Politiques économiques et sociales

Relations Nord-Sud

Les propositions cherchent une solution de fond par un moyen tout à fait normal et traditionnel en droit international : l'arbitrage, institution largement utilisée par les États et par les particuliers, notamment en matière de droit commercial international privé. Dans ce sens, remarquons que l'arbitrage constitue un moyen juridictionnel beaucoup plus souple, avec une procédure moins lourde et donc plus accessible que d'autres types de tribunaux. En outre, le coût d'une telle procédure serait à la portée des États, y compris les États les plus pauvres.

Les propositions visent, elles, à utiliser une juridiction caractérisée par sa neutralité de principe et censée être plus profitable à l'État débiteur. Il s'agit en dernière instance de mettre des correctifs à une relation juridique inéquitable et inégale. Le point central sur lequel le tribunal doit se pencher consiste en l'évaluation de la dette d'un pays dans son ensemble afin de déceler quelle part est licite et quelle part est illicite.

La note est destinée tout d'abord au réseau international de l'ONG Comité d'annulation de la dette du Tiers Monde (CADTM) afin de mieux éclaircir leur position et en même temps apporter des éléments aux militants. Elle décrit les propositions, les motivations en faveur d'un tribunal d'arbitrage sur la dette, ses compétences, les difficultés pratiques, la responsabilité des institutions financières internationales et des créanciers privés, et enfin, la position du comité et la voie choisie.

Source : CADTM
www.cadtm.org

2008/04/14

Acteurs non-étatiques

Démocratisation

Evolution du rôle de
l'État

Valeurs et principes

La participation citoyenne durant le processus de la réforme de l'État

Même si la démocratie a progressé de façon significative au Mexique, elle n'a pas été capable de démontrer clairement sa capacité à gouverner, à répondre efficacement aux besoins de la société, et à résoudre institutionnellement les conflits inhérents à toute société plurielle et diversifiée.

Les évidences de l'épuisement du modèle de gouvernance basé sur le présidentialisme autoritaire se multiplient. Face à cette réalité, les organisations qui constituent le Conseil de l'*Observatoire Citoyen de la Réforme de l'État* visent à mettre en place un vaste processus de transformation de l'échafaudage institutionnel de l'État mexicain qui favorise la gouvernance démocratique, et qui instaure un nouveau type de relation entre l'État et la société.

D'après la loi, la Commission Exécutive de Négociation et de Construction d'Accords (CENCA) aurait dû agir en fonction du principe d'élaboration d'accords basé sur le plus large consensus possible. Dans la pratique cependant, et contrairement au principe de recherche du plus large consensus possible, les partis politiques ont considéré les groupes de travail comme des instances quasi législatives et, plutôt que de chercher des consensus, ont développé des stratégies visant à prononcer l'interdit sur de possibles accords.

La dynamique concrète de l'élaboration d'accords n'a pas évolué conformément aux dispositions prévues par la Loi pour la Réforme de l'État. À partir de cette constatation, nous devons nous demander quelles sont les stratégies que doivent adopter les organisations citoyennes pour promouvoir leurs idées, et pour placer le débat et la négociation au-delà de la logique des partis.

Partant du fait que la réforme de l'État relève également de la responsabilité des citoyens, les auteurs de ce texte proposent de construire un espace de réflexion permettant de faire entendre l'opinion publique et de renforcer l'influence de la société civile. L'objectif doit être de promouvoir une réforme de la Loi Organique du Congrès de l'Union afin que la société civile soit enfin considérée comme un interlocuteur à part entière ayant le droit d'exprimer et de défendre son point de vue et ses propositions.

La République nouvelle sera démocratique et sociale

Evelyne SIRE-MARIN

Syndicat de la magistrature, France

Roger MARTELLI

www.regards.fr

2007/03/16

Démocratisation

Echelles du territoire

Evolution du rôle de l'Etat

Légitimité

Avant des élections de 2007 en France et alors que la crise politique est au centre de la vie publique, le débat sur les institutions de la République est infirme. La proposition des « grands » candidats est particulièrement vague. En fait, tout le monde s'en tient prudemment à ce qui constitue désormais une sorte de consensus mou : renforcer le rôle du Parlement et élargir les procédures d'intervention citoyenne. Mais quel niveau de réforme retenir et, surtout, dans quel esprit ? Quand la confiance dans les institutions s'érode, quand l'abstention atteint régulièrement des records, quand le sens de l'engagement civique vacille et quand l'extrême droite gangrène l'espace public, le remède homéopathique n'est alors plus de mise.

Les institutions ne reprendront sens qu'à l'intérieur d'une architecture nouvelle, à la mesure de ce que sont devenues nos sociétés complexes et instables. Une VIe République en France est à l'ordre du jour... Encore convient-il d'en énoncer la logique. Il faut la penser moins présidentielle, bien sûr ; mais pas seulement mieux représentative (même s'il convient d'améliorer la représentation). Sixième d'une longue suite républicaine, la République nouvelle devrait être la première d'un genre nouveau : clairement sociale et participative, explicitement démocratique et solidaire.

Si la gauche ne veut pas laisser le champ libre au mariage frelaté de l'ordre et de la concurrence « libre et non faussée », elle ne peut donc pas désertier le terrain de la refonte institutionnelle qu'elle doit rendre cohérente avec le projet d'une société où le développement des personnes primerait sur les impératifs financiers. Cela suppose quelques mesures fortes, capables de donner tout son sens à un projet politique.

Source : Collectif 29 Mai
www.collectifdu29mai.org

Déclaration des régions sur leur participation à la gouvernance de la mondialisation

Forum de réseaux de régions du monde

2007/03/07

Cette déclaration a pour but de manifester la décision des régions partenaires de tous les continents participant à la réunion préparatoire du Forum de réseaux de régions du monde, de lancer les démarches nécessaires à la création de ce nouvel espace de coopération institutionnelle.

Coopération institutionnelle

Voici quelques uns des principaux objectifs du Forum de réseaux de régions du monde :

Evolution du rôle de l'Etat

Mise en réseau des acteurs

Mondialisation démocratique

Rôle des régions

- Faire entendre la voix des Régions dans la mondialisation ;
- Organiser de nouvelles règles de gouvernance stratégique incluant les échelons infra-étatiques ;
- Travailler entre Régions pour susciter et valoriser la compétitivité et le partage de la croissance comme facteurs de cohésion sociale et territoriale ;
- Assumer le principe de prendre pleinement en compte les effets du développement et de l'environnement à partir des principes du développement durable ;
- Soutenir les politiques nationales de l'échelon régional et préparer l'adoption d'une Charte des Régions dans les systèmes publics de gouvernance ;
- Promouvoir au sein des organisations de Régions la pratique de la para-diplomatie entre les Régions du monde ;
- Assurer la solidarité et le transfert du savoir-faire et les bonnes pratiques entre les régions riches et les régions pauvres.

Démocratiser les frontières

Etienne BALIBAR

1997/05/05

Démocratisation

Evolution du rôle de l'Etat

Intégration régionale

Migrations

Les frontières nationales ont constitué les conditions antidémocratiques d'une démocratie partielle, limitée et irréaliste, obtenue dans le cadre de certains États-nations. L'auteur s'est centré sur ce problème en imaginant le chemin qui pourrait mener de la violence potentielle actuelle que représentent les frontières, à l'idée d'une démocratisation de ces institutions, sans laquelle tout projet de création d'une nouvelle citoyenneté européenne semblerait contradictoire ou incomplet.

Qu'est-ce qu'une frontière ? Il n'est pas toujours évident de répondre à cette vieille interrogation toujours d'actualité. Dans le cas des états modernes européens, nous observons la distance conceptuelle, juridique et technique qui sépare les frontières d'une monarchie du XV^e siècle à l'époque de la fondation de l'« équilibre européen », des frontières communautaires instituées par les traités européens, en premier lieu par celui de Rome, plus tard renforcé par les conventions de Schengen et de Dublin. Nous savons par ailleurs que la frontière elle-même peut être multiple. On n'y entre et on n'y sort pas de la même façon avec un passeport américain qu'avec un passeport d'un pays des Balkans.

Selon l'auteur, l'enjeu fondamental d'un projet de nouvelle citoyenneté à l'ère de la transnationalisation de l'économie, des communications et de la culture, est de proposer des projets et des initiatives politiques pour affronter cette nouvelle et violente complexité. En effet, toute tentative de recréer un Léviathan, une autorité centrale unique sacralisée par le droit et l'armée avec le monopole de la violence légitime, n'a produit que les effets contraires : une anarchie généralisée à l'échelle mondiale.

Les différents types d'institutions de frontière ont donné à la frontière la possibilité d'une multiplicité d'institutions nationales, car la frontière a été définie comme une fiction simplificatrice. La conséquence de cette institution a été la contradiction suivante : à l'intérieur des frontières, il était possible de conquérir un certain niveau de démocratie, comme résultat des luttes, mouvements, négociations et compromis historiques. Mais les frontières continuaient d'être des institutions absolument antidémocratiques qui échappaient à tout type de contrôle collectif, de pratiques politiques et de négociations.

Source : Rete Civica di Roma

www.romacivica.net

Pour une réforme globale. Une approche social-démocrate de la mondialisation

Groupe de réflexion
« Europe-
Mondialisation »

1997/05/05

Evolution du rôle de
l'Etat

Lutte contre l'exclusion
et les inégalités

Rôle des régions

Regards sur la
gouvernance mondiale

Sécurité humaine

Ce document constitue une tentative de formulation d'une approche des socialistes européens face à la mondialisation, en vue d'engager un débat entre acteurs politiques et citoyens. Il se fonde sur les discussions menées au cours des dix derniers mois au sein d'un groupe de réflexion composé pour la plupart d'élus européens socialistes et de représentants d'un certain nombre d'organisations de la société civile. Loin d'être définitive, cette contribution doit aider à stimuler les débats à venir dans une direction permettant d'élaborer un document politique plus accompli.

Face à l'état actuel du monde, il n'y a d'autre alternative positive qu'une politique de réformes globales pour maîtriser la mondialisation et ouvrir une perspective de mondialisation du progrès. Cette réforme de la mondialisation est très difficile et complexe, mais incontournable si l'on veut éviter une dérive permanente vers plus d'instabilité et de violence dans le monde. Il y a déjà aujourd'hui des propositions, consensus et mouvements qui constituent la base embryonnaire d'un réformisme global qui doit se développer et être mis en œuvre politiquement.

L'Union européenne qui, à une échelle régionale, est la première expérience réussie de réponse aux défis de la mondialisation, doit s'engager de façon déterminée dans cette perspective de gouvernance réformiste globale, dans l'intérêt de sa sécurité et du développement de son modèle social, ainsi que pour remplir ses responsabilités face à ses propres citoyens et face au reste du monde.

La modernisation de la social-démocratie européenne est nécessaire. Son agenda doit intégrer de façon prioritaire le projet stratégique de construction d'une Europe protagoniste de la gouvernance mondiale. Cela exige un changement politique face à la mondialisation et à ses défis. Il faut passer du stade de définition de « ce qu'il faudrait faire » à une nouvelle période de concrétisation de ce qu'il faut faire et de comment et avec qui y parvenir, pour ensuite tâcher résolument de le traduire en actions.

C'est dans cette perspective générale que ce document propose une liste de 14 thèses comme éléments au débat. Celles-ci concernent, entre autres, la sécurité des sociétés et sa corrélation avec la nécessité de réformes globales ; une économie maîtrisée et fondée sur le droit, orientée vers la stabilité, la croissance, le plein-emploi et la convergence Nord-Sud ; des droits égaux pour tous, impliquant l'établissement d'une logique de redistribution à l'échelle mondiale ; l'éradication de la pauvreté dans tous les pays ; le développement durable à l'échelle mondiale comme impératif absolu dans l'action politique à tous les niveaux ; s'attaquer aux racines de la lutte contre le terrorisme et le crime ; des institutions internationales cohérentes, efficaces et pleinement démocratiques ; et pour finir, une Europe qui doit partager son expérience de réponse aux défis de la mondialisation et établir des véritables stratégies de partenariat dans la perspective d'un nouveau multilatéralisme.

Fuente: Nou Cicle

Enlace directo: www.noucycle.org/left/globalref_f.html

Partis politiques et démocratie globale

Jan Aart SCHOLTE

2006/04

Démocratisation

Evolution du rôle de l'Etat

Innovation politique

Mondialisation démocratique

Ce document examine la place des partis politiques et de leurs systèmes de fonctionnement pour apporter la démocratie dans le monde globalisé du XXI^e siècle. L'idée avancée ici est que la récente vague d'intense mondialisation n'a en aucune manière rendu les partis politiques et leurs systèmes obsolètes. Toutefois, ceux-ci ont perdu un impact démocratique substantiel en ne parvenant pas à évoluer avec leur temps. Les partis pourraient connaître un regain de stature considérable en tant que forces démocratiques s'ils modifiaient un certain nombre de pratiques en fonction de la gouvernance polycentrique émergente. Le document présente quelques suggestions permettant d'affronter simultanément la stagnation générale des partis politiques et le sous-développement général de la démocratie globale.

Quelle est la place des partis politiques et de leurs systèmes pour apporter la démocratie au monde de plus en plus globalisé du XXI^e siècle ? La mondialisation contemporaine a modifié les contours de la gouvernance, à savoir les manières dont les règles sociétales sont formulées, appliquées et analysées. Les partis politiques doivent-ils réinventer leur organisation et leurs pratiques pour remplir leur rôle démocratique ? Ou la mondialisation a-t-elle modifié la politique de telle sorte que les formations politiques sont devenues obsolètes dans le processus démocratique, n'étant plus capables de proposer une participation et un contrôle publics adéquats pour les décisions qui façonnent les destinées collectives ?

D'après ce document, les cinquante dernières années d'intense mondialisation n'ont en aucune manière rendu les partis politiques et leurs systèmes obsolètes. Toutefois, les partis politiques ont perdu un impact démocratique substantiel en ne parvenant pas à évoluer avec leur temps.

Les cercles officiels et de la société civile ont généralement fait bien plus de progrès pour reconnaître et ajuster leurs activités au passage d'un mode statique à un mode polycentrique de gouvernance qui accompagne la mondialisation contemporaine. À l'inverse, les partis politiques ont pour la plupart conservé leur mode de fonctionnement statique, territorialiste et nationaliste. Les partis pourraient renouer avec un véritable statut de forces démocratiques s'ils modifiaient (enfin !) un certain nombre de pratiques en accord avec la gouvernance polycentrique émergente.

Le document propose un certain nombre de mesures pouvant être bénéfiques aux organisations de partis, ainsi qu'à une démocratie élargie. Si les partis accordaient une attention plus soutenue aux affaires, aux règles et aux institutions mondiales, ils contribueraient sans doute à leur renaissance en tant qu'acteurs démocratiques. Des partis politiques davantage tournés vers les questions mondiales pourraient à leur tour donner l'impulsion nécessaire à une démocratisation élargie de la mondialisation. La stagnation générale actuelle des partis politiques et le sous-développement de la démocratie pourraient donc être traités conjointement. Des systèmes politiques revigorés ne seraient pas la panacée pour une participation et une responsabilité publique en matière de politique mondiale, mais ils pourraient permettre des avancées de

taille.

Source : Document de travail du CSGR, n° 200/06. Avril 2006

Les acteurs non étatiques et la gouvernance mondiale

Pierre CALAME

Fondation pour le progrès de l'Homme, Suisse -France

2004/03/29

Démocratisation

Stratégies de construction de la gouvernance mondiale

Régulations internationales

Légitimité

Acteurs non étatiques

Biens publics

Echelles du territoire

Transparence, responsabilité

Valeurs et principes

▸ **Les acteurs non étatiques ont toujours joué un rôle essentiel dans les régulations mondiales mais leur rôle est appelé à croître de façon considérable en ce début de 21^{ème} siècle.**

▸ **Les acteurs non étatiques jouent un rôle moteur dans la gouvernance mondiale dans de nombreux domaines.**

▸ **Pour mieux comprendre et développer le rôle des acteurs non étatiques il faut l'analyser à la lumière des principes généraux de gouvernance.**

A- Les acteurs non étatiques ont toujours joué un rôle essentiel dans les régulations mondiales mais leur rôle est appelé à croître de façon considérable en ce début de 21^{ème} siècle.

1) Les acteurs non étatiques ont été de tout temps importants dans la gouvernance mondiale.

2) L'évolution de la pensée sur la gouvernance fait, à toutes les échelles de régulation, une place croissante aux acteurs non étatiques

3) La situation historique actuelle met les acteurs non étatiques face à un devoir d'ambition qu'ils ont du mal à assumer

4) Les acteurs non étatiques par leur vocation, leur taille, leur flexibilité et leur mode d'organisation et d'action font jeu égal avec les Etats, ce qui ne signifie pas pour autant que leur action soit mieux adaptée.

▸ 4.1. Certains ont une vocation mondiale

▸ 4.2 Leur taille est maintenant comparable à celle de nombreux Etats

▸ 4.3 Ils disposent d'une souplesse bien supérieure à celle des Etats

▸ 4.4 Leur organisation est mieux adaptée aux nouvelles réalités mondiales

▸ 4.5 Ils ont une maîtrise bien meilleure d'internet

▸ 4.6 Ils sont en mesure de mener une stratégie d'influence

B- Les acteurs non étatiques jouent un rôle moteur dans la gouvernance mondiale dans de nombreux domaines

1) La sécurité et défense

2) La coopération internationale

3) L'économie

4) Le commerce

5) La société de l'information

6) La santé

7) L'environnement

C- Pour mieux comprendre et développer le rôle des acteurs non étatiques il faut l'analyser à la lumière des principes généraux de gouvernance

1) Une légitimité fondée sur les objectifs, les valeurs et les méthodes

2) Les éléments d'une démocratie et d'une citoyenneté mondiales

3) La capacité à concevoir des arrangements institutionnels plus adaptés

- ▀ 3.1. Une approche plus globale de la gouvernance
- ▀ 3.2. La contribution à l'émergence d'une communauté mondiale
- ▀ 3.3. La combinaison de différents modes de régulation
- ▀ 3.4. La capacité à mettre autour de la table les différentes parties prenantes
- ▀ 3.5. Un système efficace d'évaluation

4) La conception de régimes de gouvernance adaptés aux différents types de biens et services

5) La possibilité de mieux articuler les échelles de gouvernance, du local au global

L'altermondialisme, un processus de long terme porteur d'alternatives

Francisco WHITAKER FERREIRA
Gustave MASSIAH
Association internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC), France

Jean-Marie HARRIBEY
Université de Bordeaux, France

Susan GEORGE
Transnational Institute

2008/04/14

Dans cette analyse relative à l'altermondialisme, les auteurs mettent en évidence d'une part les victoires de ce mouvement qui n'a guère que dix ans, d'autre part les obstacles qu'il doit encore surmonter face aux propriétaires du capital qui détruisent, un peu plus tous les jours, êtres humains et planète. Cette tribune est parue dans le quotidien L'Humanité du 21 janvier 2007.

Dix ans après l'émergence de l'altermondialisme, où en est-on ? On peut s'attribuer deux victoires. L'une est d'avoir brisé le consensus autour des institutions internationales sous la fêrule desquelles les peuples étaient enrégimentés. Car le Fonds Monétaire International, ainsi que la Banque Mondiale ont vu leurs plans d'ajustement structurel plonger les pays les plus pauvres dans la faillite. Le mythe d'un G8 soucieux du destin de l'humanité s'est évanoui pour laisser apparaître la défense des intérêts sordides des grands groupes économiques et financiers dont les maîtres se réunissent en conclave chaque année à Davos.

Acteurs non-étatiques

La seconde victoire a été de créer des lieux où les peuples ont pris la parole, où les citoyens engagés ont pu confronter leurs analyses et leurs expériences. Dans le forum social mondial, les forums sociaux continentaux et les forums sociaux locaux, est née une forme d'expression populaire, originale par la diversité des acteurs qu'elle impliquait, et ancrée dans la meilleure tradition de l'autogestion par l'aspiration à la démocratie participative.

Economie de marché

Institutions internationales

Stratégies de construction de la gouvernance mondiale

D'autre part, les forums sociaux doivent aider à surmonter la difficulté de passer d'une phase de critique du capitalisme néolibéral à une phase de propositions alternatives. Nous en sommes là : à un tournant de l'altermondialisme. Il lui faut ne rien perdre du caractère radical de sa critique tout en construisant, autour d'objectifs stratégiques, une cohérence aux alternatives en cours d'élaboration et en travaillant à la convergence des mouvements qui forgent celles-ci.

Visions et scénarios

Des assemblées citoyennes en chemin

Gustavo MARIN
Fondation pour le
progrès de l'Homme,
Suisse - France

2007/05

Acteurs non-étatiques

Démocratisation

Intégration régionale

Légitimité

Nouvelles institutions

**Stratégies de
construction de la
gouvernance mondiale**

Interview par l'ONG Traversées de Gustavo Marín, chargé de programme à la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme et membre du Conseil International du Forum Social Mondial. Entretien réalisé en avril 2007 à l'occasion de l'Assemblée citoyenne préliminaire du Cône sud, à Antofagasta, au Chili, sur le thème de l'origine, la nature et l'avenir des différents processus de délibération populaires à échelle internationale.

Gustavo Marín raconte la naissance et le parcours accidenté, mais encourageant, des premiers processus de délibération citoyens à échelle mondiale. Il évoque les contre-sommets mondiaux des années 90, les forums sociaux mondiaux des années 2000 et un réseau unique dans son genre tout au long de cette époque, l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire.

Pour la Fondation Charles Léopold Mayer et certains de ses partenaires, l'objectif est de proposer la construction de processus constitutifs, où les différents acteurs et secteurs sociaux (jeunes, femmes, syndicats, militaires, parlementaires, paysans, éducateurs...) réussiraient à mettre en œuvre une autre politique à dimension internationale, voire mondiale, là où d'autres ont échoué jusqu'à présent : les institutions internationales et les gouvernements, à cause de leurs intérêts cloisonnés ; la société civile et les mouvements sociaux qui, bien qu'ils manifestent et construisent des propositions, n'ont pas été capables de faire fléchir la politique des grandes puissances, les États-Unis en tête.

Déclaration définitive du Sixième Forum Parlementaire Mondial - Caracas 2006

Forum parlementaire mondial

2006/01

Le sixième Forum Parlementaire Mondial s'est tenu à la ville de Caracas dans le cadre du Sixième Forum Social Mondial, du 24 au 29 janvier 2006, avec la participation de parlementaires représentant les cinq continents. Cette déclaration est le résultat du forum à la fin des sessions du 26 et 27 janvier 2006

Acteurs non-étatiques

Construction de la paix

Développement durable

Economie de marché

Mondialisation économique

Politiques économiques et sociales

En accord avec la Charte de principes du Forum social mondial et avec les engagements pris lors des forums des années antérieures, croyant fermement "qu'un autre monde est possible", le texte manifeste entre autres un engagement pour la promotion de la démocratie participative à tous les niveaux, du local au global. Par ailleurs, la réalisation de la paix est considéré comme la seule condition pour la réalisation de la coexistence entre les peuples du monde. Pour cela, il faut promouvoir des outils pour la résolution pacifique des conflits et dénoncer toute tentative de domination militaire, politique ou économique d'un État par un autre. Quelques cas précis sont signalés, parmi lesquels le retrait militaire de l'Irak et de la Palestine, la prohibition des armes nucléaires, le retrait militaire de Guantánamo et d'autres bases de l'OTAN et des États-Unis.

Les parlementaires vont promouvoir aussi le droit à une éducation qui élargisse les horizons, à la santé et aux droits sociaux de nature publique. Ils reconnaissent et soutiennent l'opposition par des mouvements sociaux à la discrimination et au racisme en tous genres et leurs actions en faveur de la justice social. Ils célèbrent les différentes initiatives de résistance au néolibéralisme ainsi que le refus de la France et les Pays-Bas à l'avant-projet de Constitution européenne, et la résistance des travailleurs européens aux tentatives de libéralisation des services.

Ils refusent les traités de libre-échange tels que la ronde de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), LA Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et l'accord de partenariat économique ACP-UE. Ils refusent les pressions exercées sur les pays en voie de développement pour les forcer à ouvrir leurs marchés et libéraliser leurs services publics. Ils demandent le retrait des subventions à l'exportation de produits agricoles.

Cette déclaration contient d'autres considérations sur des questions comme l'eau en tant que droit humain, qu'il faut interdire de privatisation ; l'intégration et la coopération comme moyens pour réduire la pauvreté, la faim et les maladies ; la révision immédiate des relations économiques entre les pays et les organismes du système mondial de gouvernance ; le soutien du Protocole de Kyoto et d'un nouveau modèle de développement économique, social et culturel durable ; la reconnaissance d'une forte présence des mouvements sociaux de base ; l'opposition à la construction d'un mur le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis, entre autres.

Les signataires réaffirment leur engagement avec la consolidation du réseau parlementaire international en tant qu'espace pour la pensée et pour l'étude approfondie des relations et de l'adoption d'un agenda

commun, et pour la discussion et l'identification de mécanismes spécifiques à mettre en place dans une agenda qui reflète le point de vue de nos peuples sur l'impérialisme et la mondialisation néolibérale.

Source : The International Endowment For Democracy
www.iefd.org

Réaliser une gouvernance mondiale avec à son centre, l'être humain

John BUNZL

International
Simultaneous Policy
Organisation (ISPO)

2005/07

Acteurs non-étatiques

Démocratisation

Evolution du rôle de l'Etat

Nouvelles institutions

Visions et scénarios

Alors que les problèmes mondiaux tels que le réchauffement climatique, la pauvreté mondiale, la pollution, le terrorisme et le pouvoir débridé des multinationales dépassent de plus en plus la capacité de les résoudre des institutions de gouvernance internationale, la question de la gouvernance mondiale devient de plus en plus prioritaire dans l'agenda politique internationale. Dans ce livre, Bunzl explore le travail de plusieurs théoriciens évolutionnistes pour montrer que le processus de mondialisation, ainsi que l'évolution vers un système contraignant de gouvernance mondiale, font partie de la nature même de l'évolution humaine.

Selon Bunzl, le dilemme central dans la recherche d'une forme saine de gouvernance mondiale est que la mise en oeuvre de cette dernière doit se faire par adhésion populaire mais qu'elle doit également obtenir l'adhésion des États-Nations et leur accord pour la mettre en oeuvre. Car seuls les États-Nations ont l'autorité et la capacité de le faire. Mais les efforts intergouvernementaux actuels pour résoudre le réchauffement climatique et d'autres problèmes mondiaux s'avèrent complètement inadéquats et montrent que le système des États-Nations est incapable de mener à bien cette démarche. Pour Bunzl, la solution consiste à concevoir un moyen pour que les citoyens du monde utilisent leur vote dans leurs élections nationales respectives pour pousser leurs responsables politiques et leurs gouvernements à mettre en oeuvre une gouvernance mondiale, et de le faire sans que les nations soient obligées d'agir contre leur propres intérêts. En outre, il présente la "politique simultanée" comme un des moyen pour y arriver, en soutenant qu'elle est la première véritable forme de politique électorale mondiale.

Par ailleurs, si l'évolution de la gouvernance mondiale est un phénomène évolutif naturel, quoique sans la moindre garantie, Bunzl soutient que tout organisme prétendant à devenir organisation ombrelle de gouvernance mondiale, devra sans doute regrouper des caractéristiques qui concordent de manière substantielle avec une dynamique de transformation évolutive. Après tout, cette dynamique a été exposée très clairement par le philosophe américain distingué Ken Wilber dans "20 Tenets of Holons and Holarchies" (20 principes des holons et les holarchies). La vertu de ces vingt principes réside dans le fait qu'ils offrent des critères raisonnablement objectifs pour analyser et comparer les différentes initiatives de gouvernance mondiale existantes et émergentes (ainsi que des institutions existantes comme les Nations Unies) pour évaluer leur potentiel, ou alors, pour se transformer et devenir l'organisation mondiale de gouvernance mondiale contraignante.

Bunzl analyse ensuite l'Organisation Internationale pour la Politique Simultanée (ISPO), principe par principe, démontrant de manière convaincante leur conformité avec les principes de Wilber et leur potentiel pour réaliser une transformation mondiale, à tous les niveaux, de l'holarchie sociale humaine, vers un système de gouvernance mondiale avec à son centre, l'être humain.

Source : Politique simultanée

www.simpol.org

L'espace et l'action sont-ils forcément contradictoires ? Vers une stratégie globale du Forum social mondial

Vinod RAINA
All India People's
Science Network

2008/04/14

Acteurs non-étatiques

Innovation politique

Perspectives et scénarios

Stratégies de construction de la gouvernance mondiale

Le Forum social mondial (FSM) est-il toujours le véhicule le plus approprié pour la nouvelle étape dans la lutte de la justice mondiale et le mouvement pour la paix ? Ou bien, après avoir rempli sa fonction historique de rassemblement et de mise en rapport des différents contre-mouvements issus du capitalisme mondial, le temps est-il venu pour le FSM de lever le camp et de laisser la place à de nouveaux modes d'organisation mondiale de résistance et de transformation ?

Le principal problème dans le débat stratégique actuel concernant l'avenir du FSM est que ceux qui ont le sentiment qu'il ne sert plus à rien ou qu'il stagne en tant qu'« espace », n'ont fourni aucune alternative valable, si ce n'est d'en faire une plate-forme d'action et non de réflexion, proposition somme toute peu convaincante.

C'est indéniable, les résultats du FSM après 7 ans d'existence laissent perplexes. La question est de savoir s'il a réussi à ébranler l'ordre mondial néolibéral, en particulier si l'on considère le temps, l'énergie et les ressources employés dans l'organisation de chaque forum mondial. À ce propos, de nombreux mouvements participants se sont souvent demandés si cela en valait la peine.

Beaucoup ont fait remarquer que la diversité et la pluralité rendraient difficile l'organisation d'actions communes et produirait des dissidences au sein du forum. En effet, l'action commune requiert une bonne dose de cohérence idéologique. Mais peut-on exiger à une plate-forme de diversité politique comme le FSM d'adopter une telle démarche sans risquer de donner lieu à des considérations sectaires et de nuire à la large représentation qui constitue l'essence du forum ? D'autres estiment que les actions communes ne sont nécessaires que pour des questions très précises, comme la paix mondiale, les régimes commerciaux, etc., qui ne posent aucun problème insurmontable de sectarisme.

L'espace fourni par le FSM est vital pour développer les forums d'action existants et en créer de nouveaux : le FSM n'a donc pas épuisé son rôle historique. En réalité, le potentiel de l'union entre l'espace et l'action inventée par le FSM ne devrait en aucun cas être une étape provisoire, mais une nouvelle forme d'organisation politique continue. L'important est de prêter attention aux déficits, ainsi qu'aux limitations organisationnelles et politiques du processus du FSM, plus que de suggérer son abandon total. Ces défauts et limitations sont liés à la participation aux processus de prise de décisions du FSM, à la nature restreinte de son Conseil International, aux principes d'organisation des différents forums, et aux processus d'assistance et de liaison du FSM.

Source : Alternatives International
<http://alternatives-international.net/article1780.html>

Forum
International de
Montréal

2007/03/13

Acteurs non-étatiques

Agendas et feuilles de
route

Institutions
internationales

Lutte contre
l'exclusion et les
inégalités

Multilatéralisme

L'impact de la société civile sur la sphère multilatérale : les enseignements tirés et orientations à venir

Ce document, intitulé « Impact de la société civile sur la sphère multilatérale : enseignements tirés et orientations à venir », est un rapport sur le congrès annuel du Forum International de Montréal (FIM), qui s'est tenu en mars 2007 à Montréal (Québec, Canada). Les objectifs du Forum étaient multiples : définir des relations futures entre les Organisations de la société civile/Organisations non gouvernementales (OSCE/ONG) et les entités multilatérales ; identifier les questions émergentes de gouvernance et leurs priorités ; identifier des moyens concrets par lesquels les OSCE/ONG peuvent répondre à ces questions dans les cinq années à venir.

Pendant deux jours, les principaux acteurs et penseurs de la société civile ont planché sur ces objectifs. Ils ont d'une part examiné les défis et les opportunités des relations de la société civile dans le contexte des systèmes multilatéraux globaux et régionaux postérieurs au 11 septembre, souvent nébuleux et opaques.

Ils ont d'autre part analysé l'émergence de nouveaux phénomènes tels que la naissance d'une société civile globale, l'accumulation de ressources et la politique de l'identité. Des caractéristiques importantes de changement ont été discernées au cours de ces discussions, notamment le fossé grandissant entre riches et pauvres, la capacité des technologies de l'information à changer la société civile globale, l'importance grandissante du changement climatique, l'érosion du multilatéralisme global, l'émergence des puissances du sud, le rôle nouveau et plus visible de la société civile Islamique et l'émergence de la Chine comme superpuissance. Les participants ont identifié deux thèmes majeurs et interconnectés pour la réussite d'un engagement entre entités multilatérale et OSC : combler l'actuel manque de connaissance de tous les aspects du multilatéralisme et de la société civile, et renforcer un leadership proactif et spécifique aux OSC. Ces deux piliers ont été considérés comme primordiaux pour renforcer la légitimité et la responsabilité des OSC.

Dans leurs efforts d'anticipation, les participants ont réussi à faire ressortir certaines tendances quasi-invisibles qui façonneront le travail du FIM dans un futur immédiat et plus lointain.

Trois observations majeures ressortent. Tout d'abord, la société civile internationale transpose de plus en plus son action des organismes multilatéraux vers les organismes régionaux, un changement auquel le FIM s'intéressera de plus près en préparation au Forum de l'année prochaine qui se tiendra à Addis-Abeba. Deuxièmement, il existe une nécessité plus pressante pour un renforcement du leadership de la société civile, un thème que de nombreuses ONG rechignent à aborder, mais qui est sans aucun doute une condition requise pour avancer dans un environnement complexe et changeant. Troisièmement, l'entrée de la Chine en Afrique, combinée à une société civile bourgeonnante et autonome au sein de la Chine, donne lieu à des préoccupations et opportunités nouvelles pour le FIM et d'autres

organismes similaires.

Source : Forum International de Montréal
www.fimcivilsociety.org

Démocratie globale : visions et stratégies de la société civile (G05)

**Forum
International de
Montréal**

2008/05/11

Acteurs non-étatiques

Démocratisation

**Institutions
internationales**

**Mondialisation
démocratique**

Nations Unies

Sécurité humaine

Près de 400 participants venus de 45 pays se sont réunis à Montréal (Québec, Canada) du 29 mai au 1er juin 2005, pour la conférence intitulée « Démocratie globale : visions et stratégies de la société civile (G05) ». Les membres d'organisations de la société civile, ainsi que les représentants de gouvernements, d'entités privées et d'organisations intergouvernementales, ont discuté des manières de penser de la société civile par rapport aux questions centrales qui déterminent l'état de la démocratie globale. Ils ont abordé le thème de la démocratisation du système international de gouvernance et ont élaboré des propositions pour lutter contre le déficit démocratique minant la gouvernance globale.

Ils se sont également penchés sur les visions et les stratégies qui devront guider les débats et les actions menant au Sommet du Millénaire +5, organisé par les Nations Unies en septembre, ainsi qu'à d'autres événements importants.

Ce rapport est le résultat d'un effort collectif de rapporteurs de conférence et de volontaires. Leur travail a été regroupé pour former un rapport soulignant les débats de la conférence et reflétant sa nature participative.

Deux documents servirent de point de départ aux débats. Le Dr Rajesh Tandon, président du FIM (Forum International de Montréal) et président de la PRIA (Participatory Research in Asia), avait préparé un document-cadre intitulé *Democratization of Global Governance*, dans lequel il présentait cinq principes sur lesquels les actions de la société civile pourraient s'appuyer :

- ▀ Les institutions globales et l'agenda global devraient être soumis à une responsabilité politique démocratique.
- ▀ La politique démocratique au niveau mondial nécessite une légitimité de contrôle populaire par l'intermédiaire de mécanismes de représentation directe.
- ▀ La participation citoyenne dans la prise de décision au niveau global nécessite l'égalité des chances pour tous les citoyens du monde.
- ▀ Plusieurs sphères de gouvernance (au niveau local, provincial, national, régional et global), devraient soutenir conjointement la démocratisation de la prise de décision à tous les niveaux.
- ▀ La démocratie globale doit garantir que toutes les richesses publiques globales soient accessibles de manière équitable à tous les citoyens du monde.

Dans l'autre document, intitulé *Promising Visions and Strategies to Advancing Global Democracy : Policy Brief*, James V. Riker s'intéresse aux tendances émergentes dans la gouvernance démocratique globale. Il propose un ensemble de questions permettant d'évaluer les divers moyens d'améliorer la participation démocratique, l'autonomisation et la gouvernance.

Au cours de sessions plénières et d'ateliers, les participants discutèrent de la viabilité de tels moyens en abordant les principales questions sur la progression de la démocratie globale autour des six thèmes suivants :

- ▀ Thème 1 : Engagement de la société civile : changer les priorités territoriales ?
- ▀ Thème 2 : Traités internationaux/Droit international : une hiérarchie de valeurs ?
- ▀ Thème 3 : Sécurité globale : au détriment de la démocratie ?
- ▀ Thème 4 : Participation de la société civile ; Opportunités et responsabilités
- ▀ Thème 5 : Comment réguler démocratiquement l'économie globale ?
- ▀ Thème 6 : Maintenir la diversité culturelle grâce à la solidarité globale ?

En outre, d'autres documents ont été présentés lors d'ateliers indépendants, traitant de divers sujets, principalement en relation avec le rôle de la Société civile pour la promotion d'une réglementation démocratique de la gouvernance globale, sa relation avec les institutions internationales, la réforme de ces dernières, l'économie solidaire, la Charte des responsabilités humaines, etc.

La société civile peut-elle influencer la responsabilité du G8 ?

Peter I. HAJNAL

University of Toronto,
Canada

2007/11

Acteurs non-étatiques

Démocratisation

**Institutions
internationales**

**Transparence,
reddition de comptes**

Cette étude souligne le mandat et les activités du Groupe des huit (G8), examine dans quelle mesure et envers qui le G8 est responsable, passe en revue les types de groupes de la société civile interagissant avec le G8 et s'interroge sur les effets, positifs ou négatifs, de cet engagement sur la responsabilité du G8 à travers diverses actions : études de politiques, évaluation et contrôle des engagements ; pétitions, lobbying, mobilisation et campagnes médiatiques ; manifestations et protestations ; dialogue ; sommets alternatifs ; participation à des partenariats aux multiples parties prenantes. Le document analyse ensuite les attitudes, les procédures, les structures et d'autres facteurs ayant aidé ou gêné la contribution de la société civile à la responsabilité du G8.

Le G8 est un club puissant de ce que l'on appelle habituellement les grandes démocraties industrielles (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Russie). Plusieurs chocs économiques et autres événements majeurs au début des années 1970 conduisirent à l'émergence de ce groupe. Depuis le début, lorsque le G7 s'occupait principalement des questions économiques et financières, l'agenda du G7/G8 s'est progressivement élargi pour englober de nouveaux sujets, comme les questions politiques tout d'abord, puis un nombre croissant de thèmes transnationaux, de l'environnement au terrorisme en passant par les maladies infectieuses.

Aujourd'hui, les principales fonctions du groupe sont celles de délibération, orientation et prise de décisions, ainsi que la gouvernance globale et la gestion de politiques intérieures. Le sommet permet aux Chefs d'États et de Gouvernements d'exercer un leadership politique, de réconcilier préoccupations nationales et internationales, de développer une gestion collective et d'intégrer l'économie et la politique dans les négociations et les décisions.

L'appareil d'encadrement de chaque dirigeant du G8 est mené par un représentant personnel (sherpa) et, depuis 2001, un Représentant personnel pour l'Afrique, deux sous-sherpas (un économique, l'autre financier), un directeur politique, et bien entendu, un personnel important pour la logistique, la sécurité et autres fonctions. Étant donné que le G8 n'est pas basé sur une charte fondatrice, à la différence de la Charte de l'ONU ou d'un accord intergouvernemental similaire, il n'existe pas de mécanismes institutionnels intégrés pour orienter ou réguler la nature des interactions entre les acteurs. Le G8 ne dispose pas non plus d'un secrétariat (même si les pays membres du G8 disposent d'une structure administrative propre) ; il ne peut donc y avoir de progression structurée et continue avec laquelle la société civile et d'autres acteurs non étatiques peuvent interagir.

Ces limites institutionnelles et structurelles n'ont pas empêché une interaction substantielle et positive entre le G8 et la société civile. Ce document vise à montrer, dans un contexte historique et pragmatique, de quelle manière cette interaction complexe a eu un effet positive ou négatif sur la responsabilité du G8.

L'étude conclut que le concept de responsabilité, même s'il est problématique, est applicable au G8 : les dirigeants sont responsables

individuellement devant leurs électeurs nationaux, devant la communauté mondiale, devant les agences de gouvernance régionale et globale, et devant les autres dirigeants. La transparence du G8 n'est toujours pas satisfaisante, mais la responsabilité pour les actions prises gagne du terrain. La responsabilité pour d'autres agences de gouvernance globale est plus faible et la responsabilité envers les autres dirigeants est nébuleuse. La responsabilité envers les personnes qui sont touchées par les décisions du G8 varie selon la question, mais n'est généralement pas forte. Le principal élément manquant est un mécanisme contraignant. La conclusion la plus importante est que la société civile a stimulé la responsabilité du G8, mais que cette fonction n'a pas encore atteint son potentiel.

Source : CSGR Working Paper Series 235/07. Octobre, 2007

Société civile et légitimation de la gouvernance globale

**Jan Aart
SCHOLTE**

2007/03

Acteurs non-étatiques

Légitimité

**Politiques
économiques et
sociales**

**Régulations
internationales**

Parallèlement à l'intensification générale de la mondialisation des relations sociales dans l'histoire contemporaine, nous assistons à une expansion sans précédent d'appareils normatifs régissant les juridictions mondiales. Toutefois, cette gouvernance globale reste faible dans son ensemble par rapport aux besoins de politique publique mondiale. Les carences en matière de moralité, de fondements légaux, d'approvisionnement matériel, de reconnaissance démocratique et de dirigeants charismatiques ont creusé un déficit de légitimité dans les régimes existants.

À son tour, cette légitimité fragile a constitué un obstacle majeur à une croissance substantielle au niveau mondial des régulations nécessaires pour garantir une vie décente pour tous dans un monde globalisé. Les insuffisances et le déficit de légitimité de la gouvernance globale font donc obstacle à un renforcement mutuel.

Ce document avance que même s'il existe des variations considérables entre les différentes institutions de gouvernance globale et les différentes initiatives de la société civile, l'impression générale n'est autre que des possibilités partiellement concrétisées en matière de promotion de la légitimité. Comme la pointe de l'iceberg, les activités de la société civile relatives aux régulations mondiales n'ont jusqu'à présent montré qu'une partie des possibilités. D'où les appels à faire « plus » et « mieux ».

D'un point de vue quantitatif, un renforcement de la légitimation peut être stimulé par un engagement plus solide de la société civile, en couvrant plus d'institutions régulatrices et en s'étendant à davantage de domaines du processus politique. D'un point de vue qualitatif, pour obtenir des effets plus positifs en matière de légitimation, les relations de la société civile avec la gouvernance globale doivent être plus complètes, plus efficaces, plus coordonnées et plus responsables. Pour rendre une interaction possible, une série de mesures doit être prise par les deux camps (associations de la société civile et organismes normatifs mondiaux).

Source : CSGR Working Paper No. 223/07. Mars 2007

Sabelo J.
NDLOVU-
GATSHENI
Zimbabwe

2007/03

Donner une voix à l'Afrique au sein de la gouvernance globale : histoire orale, droits de l'homme et Conseil des droits de l'homme aux Nations Unies

Droits

Innovation politique

Rôle des régions

Regards sur la gouvernance mondiale

Sécurité humaine

Valeurs et principes

Ce document a vocation à présenter trois arguments clés devant être pris en compte durant le processus de réorganisation de l'ordre mondial et de la refonte d'une nouvelle architecture de la gouvernance globale. Tout d'abord, il aborde le thème du continent africain et des Africains, perçus comme un problème à résoudre plutôt que comme un peuple ayant son mot à dire dans la politique internationale. Un appel est lancé au continent africain pour transcender son rôle secondaire actuel en matière de relations internationales et pour faire entendre sa voix dans la gouvernance globale. Deuxièmement, le document prône l'histoire orale comme moyen idéal de faire entendre la voix des « acteurs secondaires » actuels au Conseil des droits de l'homme et comme méthodologie centrale pour comprendre les différents cas de violation des droits de l'homme. Enfin, le texte aborde l'importante question de savoir quelles valeurs et quelles voix devraient sous-tendre le discours des droits de l'homme et de la gouvernance globale.

En cette période cruciale de notre histoire, donner la responsabilité au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies de promouvoir les droits universels de l'homme est un point positif, dès lors que celui-ci continue de rendre le dialogue possible, et rompt le puissant monologue hégémonique et l'impérialisme culturel des pays occidentaux.

L'universalisme actuel n'est pas un produit de la démocratie et du consensus, mais a en grande partie été créé par la conquête et la violence. La principale crise du régime actuel des droits de l'homme tient au fait qu'il prend la forme d'un néo-libéralisme euro-américain se cachant sous le masque de l'universalisme, et impose ainsi ses valeurs centrales au monde, ce qui provoque inévitablement des contestations et des résistances. L'universalisme devrait favoriser la réalisation d'efforts progressifs, et ne pas être le produit de la conquête et de la domination.

À l'heure où la planète se réinvente en « village global », les droits individuels ne sont plus appropriés ni suffisants comme base à une coexistence pacifique entre les hommes de la grande famille globale. L'image de la planète en tant que « village » soulève la question de l'importance des droits communaux pour que ce village soit habitable. Elle soulève également la question des valeurs devant sous-tendre la vie dans ce village.

Ce village devrait être régi par l'idéologie ubuntu, qui souligne l'interdépendance des êtres humains. Dans l'idéologie ubuntu, les acteurs secondaires ont également une place pour vivre. Cette idéologie insiste sur l'importance de l'empathie, du partage et de la coopération.

Klaus
DINGWERTH
Universität Bremen,
Allemagne

2005/11

La légitimité démocratique dans la production de normes par le public et le privé : Quelles leçons pouvons-nous tirer de la Commission Mondiale des Barrages ?

Acteurs non-étatiques

Démocratisation

Mondialisation
démocratique

Transparence,
reddition de comptes

Cet article cherche à fournir des réponses à une question précise et une autre, générale : Comment évaluer la performance de la Commission Mondiale des Barrages quant à sa légitimité démocratique ? Et que nous dit, plus généralement, l'évaluation de la performance de la commission à propos des processus mondiaux de prise de décision ? Partant de ces questions, l'article présente deux conclusions principales. D'abord, plusieurs raisons peuvent conduire à questionner la légitimité démocratique du processus de production de normes de la Commission Mondiale des Barrages. Ensuite, les difficultés rencontrées pour déterminer la légitimité de la commission par rapport à d'autres mécanismes de prise de décision sont révélatrices d'une compréhension théorique insuffisante de ce qu'implique, dans la pratique, l'idée de gouvernance démocratique au-delà de l'État-nation.

L'auteur soutient que la Commission Mondiale des Barrages (CMB) est un bon point de départ pour appréhender les mécanismes de légitimité des processus mondiaux de prise de décision. Fondé en 1998, ce réseau tri-sectoriel composé de membres des gouvernements, de la société civile et du monde l'entreprise, a élaboré, après deux ans de réflexions, un catalogue de principes et orientations pour la construction future de barrages.

L'évolution de la CMB affiche un bilan mitigé mesuré en fonction de normes idéales de légitimité démocratique. D'un côté, le processus a réussi une assez large participation d'acteurs concernés et les recommandations qui en sont issues sont fondés sur l'adhésion des groupes des principales parties prenantes. De l'autre, le modèle de répartition en trois catégories d'acteurs, (inter)gouvernementaux, entreprises et société civile, ne représente pas correctement la réalité des acteurs concernés. Le fait même qu'un groupe réduit et sélect d'experts ait décidé de ce que constituait les groupes de parties prenantes peut difficilement être légitimé du point de vue de la théorie démocratique. De plus, la CMB a accordé un traitement égal à toutes les parties intéressées, alors qu'une approche davantage fondée sur les droits aurait donné lieu à une considération bien plus différenciée quant à qui il faudrait inclure et de quelles manières.

L'évaluation de la CMB dans une perspective de légitimité démocratique devrait également inclure une comparaison entre la CMB comme exemple de production de normes par le public et le privé et un processus de négociation intergouvernemental comme exemple de production de normes par le public. Le résultat d'une telle comparaison serait, vraisemblablement, que les deux processus souffrent de différentes formes de déficits démocratiques. Par exemple, si la production de normes par le public et le privé inclut un champ plus large de parties prenantes qu'un processus intergouvernemental, il ne comporte pas d'obligation formelle de transparence, notamment pour les ONG et les entreprises.

Ces difficultés montrent que nous sommes encore loin d'une compréhension théorique de ce qu'implique l'idée d'une gouvernance démocratique au-delà de la nation en termes pratiques et concrets. Par conséquent, l'évaluation normative de la politique mondiale affronte des défis similaires à ceux de l'analyse empirique. Pour ce dernier, l'auteur suggère une révision du cadre conceptuel. Comme exemple, il cite la proposition de James Roseneau de ne plus parler de politique internationale, mais plutôt de gouvernance mondiale.

Source : Global Governance num. 11 (2005), pp. 65-83.

Audience sur les politiques néolibérales et transnationales européennes en Amérique Latine et aux Caraïbes

Tribunal
Permanent des
Peuples

2006/05/11

Economie de marché

Gouvernance
environnementale

Innovation politique

Légitimité

Rôle des régions

Stratégies de
construction de la
gouvernance
mondiale

Transnationales

Le 2 février 2006, le réseau birégional Europe-Amérique Latine a officiellement sollicité la convocation d'une séance du Tribunal Permanent des Peuples (TPP) au sujet des corporations transnationales (CTN) en Amérique Latine, en vue d'enquêter sur le rôle de plus en plus dominant des CTN européennes dans plusieurs secteurs stratégiques, tels que les services, les infrastructures, le pétrole, l'eau, les finances et les télécommunications. Le réseau a sollicité plus précisément l'analyse des menaces associées à la souveraineté politique, à la politique de développement, à l'autonomie économique et à la démocratisation en Amérique Latine.

Plutôt qu'un jugement formel, le réseau d'organisations représentées au sein de Enlazando Alternativas 2 a demandé au tribunal d'auditionner plusieurs pays latino-américains sur divers aspects liés à la vie et au travail. Les audiences du TPP ont fait l'objet de trois séances, chacune d'une durée de quatre heures et précédée d'une séance d'inauguration. Un dossier détaillé des études de cas et des plaintes a été remis au jury. Les témoins et les experts ont présenté oralement les cas documentés et ont répondu aux questions posées par les membres du jury.

Les membres du jury du Tribunal Permanent des Peuples (TPP) ont entendu l'ensemble des témoignages et des études de cas liés à plusieurs dizaines de CTN et de banques européennes. Ils en ont conclu que l'action des CTN, ainsi que de plusieurs institutions internationales et traités bilatéraux de libre échange, a été cautionnée par les gouvernements européens qui ont ainsi ouvert la voie aux activités d'exploitation illicites.

Plusieurs domaines d'activités des CTN ont été analysés, et notamment leur impact sur les ressources naturelles, les droits des travailleurs, les services publics – en particulier sur la distribution de l'eau, l'électricité et l'assainissement –, le rôle du capital financier mondial et le rôle des CTN dans le secteur des finances en Amérique Latine, la chaîne alimentaire et la diversité agricole, ainsi que l'industrie du gaz et du pétrole. Le TPP a reçu de nombreuses preuves qui démontrent clairement que les CTN européennes n'ont pas respecté les droits de l'homme, les droits sociaux, culturels et du travail, ont mené des actions irresponsables et parfois irréversibles sur l'environnement, et ont négligé le bien-être des communautés locales.

L'objectif du tribunal est allé bien au-delà du simple exercice académique. En effet, c'est grâce à un savant dosage d'action et d'analyse et à son expérience qu'il a pu démontrer sa volonté de contribuer à une action commune des mouvements sociaux, environnementaux et syndicaux des deux régions.

Source : [Enlazando Alternativas 2](#)

La portée extraterritoriale de la Convention internationale des droits économiques, sociaux et culturels (CIDESC)

Rolf KÜNNEMANN
Foodfirst Information and Action Network (FIAN)

2001/10

Développement durable

Droits

Evolution du rôle de l'État

Institutions internationales

Politiques économiques et sociales

Dans le cadre d'une recherche sur la portée de la Convention internationale des droits économiques, sociaux et culturels (CIDESC) cet article présente la triple classification des obligations internes, externes et internationales qu'on peut appliquer à tous les traités liés aux Droits de l'Homme. En plus, il souligne que la plupart des organisations intergouvernementales (OIG) sont engagés sur des traités liés aux droits de l'Homme et il suggère des étapes à mettre en oeuvre quant aux obligations des États. Ce travail analyse certains articles importants du CIDESC, son interprétation, la nature des obligations extraterritoriales et fait quelques remarques et propositions.

La Convention Internationale sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels est peut-être le traité le plus violé de tous les traités internationaux. C'est le cas pour ce qui concerne les obligations internes, externes, ainsi qu'internationales. Pour les victimes, et pour nous tous en tant qu'êtres humains ayant des droits reconnus dans la Convention, il offre un point de départ important vers un nouvel ordre mondial où nos droits économiques, sociaux et culturels sont respectés. Une telle mise en oeuvre exige la transparence des institutions internationales et des activités commerciales externes. Pour y arriver, il faut donner à la CIDESC les moyens pour que sa portée extraterritoriale puisse produire des résultats. Voilà le défi politique.

L'article analyse tout d'abord quelques uns des articles importants de la CIDESC et se penche sur le travail d'interprétation du Comité sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels. Il dresse ensuite des conclusions sur la nature des différents types d'obligations d'exterritorialité. Il propose enfin quelques remarques et quelques recommandations d'étapes à suivre.

La CIDESC accorde une portée extraterritoriale large, qui a été en grande partie sous-utilisée. La Convention a été conçue comme un instrument capital pour un nouvel ordre mondial à la fin d'une guerre dévastatrice - un monde basé sur des droits universels et la coopération globale. Aujourd'hui, presque 60 années plus tard, ce nouvel ordre mondial est encore loin d'être réalisé. Parmi les raisons possibles il y a sans aucun doute la non utilisation de la portée internationale de la Charte Internationale des Droits de l'Homme.

Une des objectifs principaux du siècle nouveau sera la transition vers un monde durable : cela va entraîner des changements drastiques autant dans le Nord que dans le Sud. Il va falloir mettre un terme à la croissance démographique. Il en va de même pour un paradigme économique contradictoire basé sur la destruction infinie de ressources naturelles finies. Il faudra remplacer le paradigme de la croissance agressive - agressive avec la nature, y compris avec nos concitoyens, nous-mêmes et nos enfants - par une culture du partage réglémenté et pacifique.

La portée extraterritoriale de la CIDESC offre aux États une occasion pour relever les défis mondiaux du 21ème siècle. La première étape doit consister à mettre en oeuvre les obligations extraterritoriales. Cela entraîne

des conséquences institutionnelles, par exemple, dans la réforme de l'ONU.

Source : FIAN
www.fian.org

Un autre système de relations internationales

Gustave MASSIAH

Association internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC), Francia

2004/10

Le système international construit l'ajustement de chaque société au marché mondial et à sa logique dominante ; il interdit d'autres voies de transformation sociale. La recherche d'alternatives à la transformation de chacune des sociétés implique un autre système international. Pour aller plus loin dans la définition d'une stratégie, l'auteur propose une ligne directrice organisée autour de deux impératifs : une nouvelle constitution du monde fondée sur la démocratie mondiale ; un contrat social mondial fondé sur le respect et la garantie des droits, tant civils et politiques, qu'économiques, sociaux et culturels.

Démocratisation

Droits

Institutions internationales

Nations Unies

Représentation des territoires

La ligne directrice de la démocratie mondiale et du contrat social mondial donne une orientation et une perspective de refondation du système international et des Nations Unies. Il est proposé de prendre comme axe stratégique de leur mise en oeuvre les mouvements et les luttes pour la démocratisation des relations internationales. Citons en cinq : les luttes et mouvement pour le droit international, pour l'annulation de la dette, pour la fiscalité internationale, pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, pour la réforme des institutions financières internationales.

Appuyée sur les luttes pour la démocratisation, une plate-forme radicale du système international peut être proposée. Elle comprend : la démocratisation du fonctionnement des institutions qui doivent mettre en oeuvre la régulation internationale ; la mise en place d'instances d'arbitrage et de recours efficaces ; un système international de plaintes ouvert à la saisine des associations citoyennes ; la priorité dans le système international de la lutte contre l'impunité ; l'intégration effective dans le système direct des Nations Unies des institutions financières et commerciales internationales, FMI, Banque mondiale, Société Financière Internationale et OMC ; une nouvelle architecture possiblement fondée sur des ensembles régionaux de coopération et un système de représentation régionale au niveau mondial ; l'obligation des accords et pactes internationaux et de toutes les institutions internationales de respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Source : L'autre campagne
www.lautrecampagne.org

Index

Présentation	2
Sommaire détaillé	4
Principaux mots-clés	10
Fiche 1 - <i>Repenser la gouvernance mondiale</i>	11
Fiche 2 - <i>Refonder la gouvernance mondiale pour répondre aux défis du 21ème siècle</i>	13
Fiche 3 - <i>Pour une gouvernance mondiale légitime, efficace et démocratique</i>	14
Fiche 4 - <i>L'avenir de la gouvernance mondiale</i>	16
Fiche 5 - <i>Structure de la gouvernance globale : explication de la conception organisationnelle des institutions réglementaires mondiales</i>	17
Fiche 6 - <i>La réforme de l'ONU et le mouvement altermondialiste</i>	18
Fiche 7 - <i>Dialogues sur le système de partis et la démocratisation mondiale</i>	20
Fiche 8 - <i>La création d'un tribunal d'arbitrage sur la dette : une solution alternative ?</i>	21
Fiche 9 - <i>La participation citoyenne durant le processus de la réforme de l'État</i>	22
Fiche 10 - <i>La République nouvelle sera démocratique et sociale</i>	23
Fiche 11 - <i>Déclaration des régions sur leur participation à la gouvernance de la mondialisation</i>	24
Fiche 12 - <i>Démocratiser les frontières</i>	25
Fiche 13 - <i>Pour une réforme globale. Une approche social-démocrate de la mondialisation</i>	26
Fiche 14 - <i>Partis politiques et démocratie globale</i>	28
Fiche 15 - <i>Les acteurs non étatiques et la gouvernance mondiale</i>	30
Fiche 16 - <i>L'altermondialisme, un processus de long terme porteur d'alternatives</i>	31
Fiche 17 - <i>Des assemblées citoyennes en chemin</i>	32
Fiche 18 - <i>Déclaration définitive du Sixième Forum Parlementaire Mondial - Caracas 2006</i>	33
Fiche 19 - <i>Réaliser une gouvernance mondiale avec à son centre, l'être humain</i>	35
Fiche 20 - <i>L'espace et l'action sont-ils forcément contradictoires ? Vers une stratégie globale du Forum social mondial</i>	36
Fiche 21 - <i>L'impact de la société civile sur la sphère multilatérale : les enseignements tirés et orientations à venir</i>	37
Fiche 22 - <i>Démocratie globale : visions et stratégies de la société civile (G05)</i>	39
Fiche 23 - <i>La société civile peut-elle influencer la responsabilité du G8 ?</i>	41
Fiche 24 - <i>Société civile et légitimation de la gouvernance globale</i>	43
Fiche 25 - <i>Donner une voix à l'Afrique au sein de la gouvernance globale : histoire orale, droits de l'homme et Conseil des droits de l'homme aux Nations Unies</i>	44
Fiche 26 - <i>La légitimité démocratique dans la production de normes par le publique et le privé : Quelles leçons pouvons-nous tirer de la Commission Mondiale des Barrages ?</i>	45
Fiche 27 - <i>Audience sur les politiques néolibérales et transnationales européennes en Amérique Latine et aux Caraïbes</i>	47
Fiche 28 - <i>La portée extraterritoriale de la Convention internationale des droits économiques, sociaux et culturels (CIDESC)</i>	48
Fiche 29 - <i>Un autre système de relations internationales</i>	50